

6 millions de malentendants

Le magazine des associations de devenus sourds ou malentendants

33



- **Assemblée générale du Bucodes SurdiFrance à Lorient**
- **Dossier: les assurances**
- **Futur parent malentendant**

Nos lecteurs nous écrivent

Coup de gueule!

Voici qu'en allant demander une facture de 76,80 € pour me faire rembourser le forfait annuel de 36 € pour les piles de mes appareils auditifs, j'apprends que je ne toucherai plus que 7,50 €? (piles 13)!

Je trouve que la campagne du « reste à charge » a permis un bel enfumage au regard de cette diminution de remboursement des piles.

Il en sera de même pour les prothèses « élues » au remboursement 100 %, pas de CROSS, pas de BIM*, rien, nada de ce qui fait qu'on peut entendre moins mal!

Le « pas de reste à charge » est censé être à la charge de votre mutuelle...

Quid de ceux comme moi qui n'ont pas de mutuelle, n'ont pas le droit à la CMU, et ne sont - malgré une cophose totale gauche et 30 % d'audition à droite - pas considérés comme handicapés?

**NDLR ce n'est pas ce que dit la loi ; nous reviendrons sur ce sujet.*

■ Yvette, Île de France

Sous-titre

Monique est hospitalisée pour les suites d'une fracture du col du fémur. Elle applique à sa manière les consignes du dossier 6MM32!

Jè suis hospitalisée pour un bout de temps.

À défaut d'avoir les dernières nouveautés des badges, j'utilise la carte diffusée par l'ARDDS il y a bien longtemps: « Je n'entends pas ».

Au CHU, puis ici au Centre de rééducation, elle est sur ma tablette près de ma carte d'implantée. Les brancardiers collaient un post à la tête du brancard: Patiente sourde.

Malgré tout je répète que je suis sourde en ajoutant « oraliste ». Je porte ici mon processeur seulement pour les conversations importantes.

Tout le monde est attentionné même si je dois parfois faire signe de parler moins vite.

Ce que j'apprécie sur la carte, c'est que l'on signale comment parler, ou écrire.

Tout va pour le mieux!

■ Monique, Angers

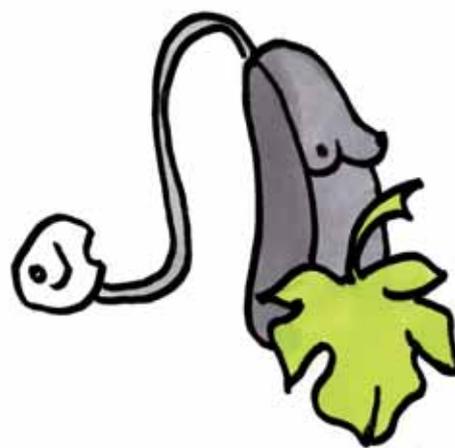
Remboursement de l'implant d'oreille moyenne (IOM)

Depuis fin 2017 l'Assurance Maladie prend en charge la totalité de la partie interne, et rembourse partiellement sur une base de 900 euros la partie externe (le processeur). Une complémentaire santé peut rembourser tout ou partie du restant à charge.

Pour ma part je considère que l'IOM est un appareil auditif! Son implantation ne va pas dans la cochlée mais s'arrête sur un des éléments de la chaîne des osselets, donc sa situation est plus proche de l'aide auditive conventionnelle que de l'implant cochléaire qui a un effet invasif, détruisant parfois le résiduel des cellules ciliées par l'introduction dans la cochlée du porte-électrodes.

■ Bernard Arcelluz

LE PLUS SIMPLE
APPAREIL...



ADIS



Écrivez-nous à :

courrierlecteurs@surdifrance.org

Sommaire

Courrier des lecteurs

Éditorial

Vie associative

- Degemer mat an Oriant / Bienvenue à Lorient **4**
- Pour la JNA, colloque à Clermont Ferrand **5**
- La lecture labiale avec la Bande Son **6**
- Lancement officiel de l'application Urgence 114 **7**
- L'ARDDS a 50 ans ! **7**
- Témoigner lors d'une formation en entreprise **8**
- Après le badge de Souridine, celui de DURDO ! **9**
- J'ai rencontré mon député ! **10**
- Ensemble pour mieux entendre **11**

Dossier

Les assurances

- Un nouveau groupe de travail « Assurance » du Bucodes SurdiFrance **12**
- Assurances des associations **13**
- Qu'en pensent les assureurs ? **14**
- **15**

Appareillage

- My Profonia **17**
- Les systèmes de boucles d'induction magnétique individuelles ou portatives (ou systèmes HF) **18**

Santé-Médecine

- Revue de Presse **19**
- Le coléoptère soigne tous les maux... y compris la surdité ! **20**

Témoignage | Reportage

- Sam Zirah, jeune Youtuber interviewe Sophie Vouzelaud **21**

Bulletin d'abonnement

- **22**

Pratique

- Fiche B.A.-Ba n°9: Urgence 114 **23**
- Fiche B.A.-Ba n°10 **24**
- Les piles moins bien remboursées ! **24**
- Futur parent malentendant **25**
- **SURDI Kids**: Nos oreilles on y tient ! **26**

Europe | Internationale

- Ma surdité ne m'a jamais empêchée d'entreprendre, par Kim Auclair, entrepreneure, blogueuse, conférencière et auteure **27**

Culture

- Le guide de l'audition **29**
- Les chatouilles **30**
- Devenir réalisateur, quelle aventure ! **31**
- Concours d'écriture **31**



6 millions de malentendants

est une publication trimestrielle de l'ARDDS (réalisée en commun par le Bucodes SurdiFrance et l'ARDDS) Maison Vie Associative et Citoyenne du XX^e - 18-20, rue Ramus - 75020 Paris - Ce numéro a été tiré à 2500 exemplaires

Directrice de la publication: Frédérique Martini • Rédactrice en chef: Aïsa Cleyet-Marel • Rédactrices en chef adjointe: Anne-Marie Choupin, Maripaule Peysson • Ont collaboré à ce numéro: Oreille-et-Vie, Johanne, ARDDS 63, Chantal Vaillant, Sophie Van Der Pas, Claudia Goubaux, Roselyne Ardds44, ARDDS 38, Aïsa Cleyet-Marel, Anne Marie Choupin, L'équipe organisatrice du congrès, Christian Giordano, Rachel Poirier, Maripaule Peysson, Sigrid Cathelain, Sam Zirah, Angélique, Solène Nicolas, René Cottin, Aline Ducasse, Isabelle Vallée, Violette Hervé Lajusticia, Christian Guittet, Joseph Zirah • Crédit dessins et photos: DD, A. Pelloux, Chantal Vaillant, Durdo, La Persagotière, Ardds38, Sam Zyrah Angélique, Kim Auclair, Carole Letanneur, Luc Vasseur, C. Choupin, Mp Peysson • Couverture: Carole Letanneur • Mise en page et impression: Ouaf! Ouaf! Le marchand de couleurs • 16, passage de l'Industrie - 92130 Issy-les-Moulineaux • Tél.: 0140 930 302 - www.lmdc.net • Commission paritaire: 0621 G 84996 • ISSN: 2118-2310

Devons-nous prendre des risques pour réussir ?

En se penchant sur la vie des hommes et des femmes qui ont accompli des choses exceptionnelles dans leurs vies, on ne peut s'empêcher de constater que c'étaient des personnes courageuses qui n'avaient pas peur de prendre des risques et faire ce qui était nécessaire pour réussir.

Cela ne veut pas dire mettre sa vie en danger ou celle d'autrui, mais plutôt risquer de bouleverser nos habitudes et notre routine. Le risque de faire quelque chose de nouveau, d'audacieux...

Dans nos associations, organiser un événement tel qu'une assemblée générale, un congrès, un anniversaire comporte des risques. Des risques financiers, matériels mais également humains.

Ces risques humains au sein de l'association sont bien évidemment le surcroît de travail, la fatigue, l'enjeu pour l'équipe de porter le projet dans la durée, la confiance dans les décisions prises démocratiquement.

Oreille-et-Vie nous invite à Lorient fin mai pour un week-end prolongé avec des conférences et l'assemblée générale du Bucodes SurdiFrance. Nous prendrons le risque de rencontrer des personnes nouvelles, d'être bouleversés dans nos habitudes et... de devoir apporter notre parapluie!

Dans ce numéro vous trouverez un dossier sur les Assurances. Dans le jargon des assurances, un risque est un événement incertain qui pourrait se produire indépendamment de la volonté de l'assuré et l'assurance est, par définition, un système qui permet de prémunir un individu, une association ou une entreprise contre les conséquences financières et économiques liées à la survenance d'un risque (événement aléatoire) particulier. Mais selon les dispositions des contrats d'assurance, le terme « risque » peut recouvrir différentes significations.



Le printemps est au cœur de ce numéro avec notre abeille infatigable qui vole de page en page et qui nous apprend que « *seul on va plus vite mais ensemble on va plus loin!* ».

■ Aïsa Cleyet-Marel

Dans le dossier du n°34, il sera question **des activités de plein air et nature.**

Merci de nous faire parvenir vos courriers et témoignages à courrierlecteurs@surdifrance.org

Degemer mat an Oriant

Bienvenue à Lorient

C'est en mai que nous fêterons les vingt ans de l'association Oreille-et-Vie. Nous, adhérents d'association, membres du Bucodes SurdiFrance, mais aussi sympathisants, amis, voisins, même les curieux seront bienvenus!



4

5

Au sein de l'association Oreille-et-Vie, l'équipe de pilotage des 20 ans, et le conseil d'administration, sont à pied d'œuvre pour préparer l'accueil à Lorient de tous les participants à l'assemblée générale du Bucodes SurdiFrance.

Nous vous attendons dès le vendredi 24 mai, à partir de 13 h, pour les différents ateliers :

- implants cochléaires, atelier animé par Cochléar et Médel,
- le relais téléphonique, animé par Roger Voice,
- la carte des lieux accessibles aux personnes malentendantes avec l'association Tiriad,
- les outils informatiques du quotidien associatif.

Pour ceux qui arriveront en train ou en avion, d'aimables chauffeurs seront présents pour les accueillir à la gare ou à l'aéroport, aux heures que les participants nous communiqueront. De la gare, il est également possible de rejoindre le lieu des ateliers en bus direct : le T1a, arrêt chant des oiseaux.

Tout le monde attend bien sûr la conférence des Professeurs Christine Petit, qu'on ne présente plus au sein du Bucodes SurdiFrance, ainsi que Benoît Godey qui a implanté un certain nombre des Bretons et Bretonnes de nos associations.

En attendant l'ouverture de la conférence et pendant le déjeuner buffet, chacun pourra visiter les stands d'expositions : Cochléar, Médel, Entendre, Audition Mutualiste, Sensocom (Surdicom service aides techniques), Axe Audio.

Il faudra ensuite, après s'être restauré, rejoindre la salle où se tiendra l'assemblée générale, près du Port de Plaisance. La journée se conclura par le repas festif d'anniversaire des 20 ans d'Oreille-et-Vie.

Pour ceux qui seront présents le dimanche, il sera possible de profiter de l'ambiance maritime autour de la Cité de la Voile Tabarly, quelle que soit son occupation : réunion du conseil administration, visite guidée ou balade commentée autour des ports.

Pensez à vous inscrire avant fin avril sur le formulaire en ligne! Le lien : <https://framaforms.org/ag-2019-du-bucodes-20-ans-oreille-et-vie-conference-1548526470>

Pour les hôtels proches du centre-ville quelques chambres sont bloquées jusqu'à fin avril pour les participants à l'AG du Bucodes SurdiFrance en précisant le code Oreille-et-Vie.

À bientôt, Kenavo !

Pour la JNA, colloque à Clermont Ferrand « Perte d'audition : la Prévention, les Solutions »

Dans le cadre de la JNA 2019, la section Puy de Dôme de l'ARDDS, Malentendants 63, a organisé en mars dernier, à l'Hôtel de Région Auvergne Rhône-Alpes de Clermont-Ferrand, un colloque sur la Perte d'Audition : la prévention et les solutions apportées, tant au niveau de la recherche, que médicales, chirurgicales, paramédicales et sociales (les droits et le maintien au travail).



La transcription simultanée sur écran était assurée par Lucie Amieux que nos amis de l'ALDSM de Lyon connaissent bien. La belle salle d'assemblée était pleine, 140 personnes, l'auditoire étant composé de médicaux, paramédicaux, de déficients auditifs appareillés ou non ainsi que d'accompagnants.

La matinée a été consacrée aux recherches et aux thérapies.

Les thèmes développés ont été les suivants :

- *Quels sont les enjeux de la perte d'audition pour la santé?* : Dr Almeida, gériatre, médecin directeur du Centre de Prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco Auvergne Rhône-Alpes ;
- *Où en est la recherche?* : Dr Fabrice Giraudet, Maître de Conférences et Madame Ludivine Beaud, Doctorante Laboratoire de Biophysique - Faculté de Médecine de Clermont-Ferrand - UMR INSERM 1107 ;
- *Quelles sont les avancées de l'appareillage, des aides techniques actuelles?* : Monsieur Menetrier, audioprothésiste ;
- *Quelles sont les solutions chirurgicales? La surdité neurosensorielle, la surdité unilatérale, et la surdité bilatérale:* Pr Mom, chirurgien ORL, Responsable du programme d'Implantologie auditive de Clermont-Ferrand ;
- *Quel traitement pour les acouphènes? La régulation émotionnelle:* Dr A-M Piffaut, ORL, Psychothérapeute praticienne EMDR Europe, Tipi certifiée ;
- *Qu'apporte la lecture labiale?* : Madame Le Calvez, orthophoniste spécialiste de la surdité et de la lecture labiale, Directrice pédagogique de l'école d'Orthophonie du CHU de Clermont-Ferrand.

L'après-midi a été destiné à la partie sociale et professionnelle :

Le référent insertion professionnelle MDPH 63, le Directeur de CAP EMPLOI ainsi que le référent URAPEDA ont expliqué la partie intégration, aménagement de la situation de travail et maintien au travail du malentendant ainsi que les apports d'aides financières dans le domaine des formations, de l'accessibilité et de l'intégration du déficient auditif.

Ont aussi participé : Monsieur JC Montagne (coordinateur du Collectif Départemental pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap PdD) pour le domaine de l'accessibilité et Madame S. PONCET (responsable INSER ADIS, lauréat du Trophée des Entreprises 2019) pour l'insertion des personnes en situation de handicap au niveau du travail temporaire.

Cette journée a été une totale réussite, mais le travail n'est pourtant pas terminé. Des réunions d'information sont prévues dans les communes plus rurales du département, afin de sensibiliser le public, faciliter la prévention, le dépistage et éradiquer le tabou de la perte auditive. Le prochain objectif est aussi la prise en compte par les intéressés praticiens de l'importance de leur rôle dans le cadre de la médecine scolaire et de la médecine du travail.

■ **Johanne, ARDDS 63**

Témoignage

« Étant très malentendante malgré l'appareillage, j'ai pu assister au colloque sur la perte d'audition qui a eu lieu le 16 mars 2019 à l'hôtel de Région de Clermont-Ferrand. Les thèmes étaient divers, nouveaux (comme la recherche par exemple) intéressants et les intervenants ont bien rempli leur rôle malgré leur temps compté. C'est bien la 1^{re} fois que j'arrive à comprendre totalement ce genre de conférences grâce à la transcription simultanée même si ça demande de la concentration. Pourquoi n'est-elle pas plus souvent utilisée ?

Je remercie l'association *Malentendants 63* de nous avoir permis de suivre ce colloque gratuit et si bien organisé. » AC

La lecture labiale avec la Bande Son

Nos associations ont des idées et des initiatives: voici comment La Bande Son¹, s'est approprié des séances d'apprentissage de la lecture labiale pour en faire un atelier ludique et convivial!

Je ne connaissais de la lecture labiale que mes séances chez l'orthophoniste lorsqu'elle m'indiqua qu'il y avait un stage national d'une semaine organisé par l'ARDDS. Intéressée et intriguée je me suis inscrite au stage de Dax en 2013, de même qu'une autre patiente de mon orthophoniste dont je ferai la connaissance deux jours avant le départ.

Lors de ce stage j'appris que certaines sections organisaient des cours de lecture labiale, et j'avais surtout retenu: convivialité, café, thé et petits gâteaux. Au retour, je proposais à mon groupe de parole « *la Bande Son* » de faire chez moi un atelier de lecture labiale pour apprendre, comme on dit: « *à lire sur les lèvres* ».

Je me souviens de cette première séance du 14 novembre 2015, la principale difficulté c'était mon ignorance du niveau de mes compagnons devenus sourds en ce qui concerne leur capacité à pratiquer la lecture labiale. Au stage il y avait six niveaux bien distincts. Je résolus de proposer la fable de la Fontaine « *La cigale et la fourmi* », certains pourraient se rappeler de tout mais le verraient en lecture labiale et d'autres ayant oublié le texte devront le retrouver en lisant sur les lèvres. J'avais proposé également un petit dialogue chez le pharmacien.



En fait, je me suis retrouvée avec de grands bavards échangeant sur leurs problèmes d'aides auditives, la séance qui devait durer une heure trente dépassa largement les deux heures. Et c'est ce qui a fait ciment: le lieu, une maison et non une salle inhospitalière, la parole qui circule entre nous, des échanges très animés.

Le mois suivant Sophie allait m'emboîter le pas et organisait chez elle la deuxième séance. N'étant pas orthophoniste j'avais prévenu que je ne ferai pas de technique. Donc, ça a commencé comme ça: une bande de copains devenus sourds se réunit régulièrement une fois par mois pour pratiquer la lecture labiale dans la joie et la bonne humeur.

À ce moment-là je discutais beaucoup avec mon orthophoniste, ex-collègue de travail, nous avons travaillé toutes les deux dans le même service de pédopsychiatrie, moi comme psychanalyste. Ce qui me perturbait c'était cette impression d'apprendre une langue étrangère visuellement et pourtant ma langue maternelle. Nous discutons pédagogie, comment apprendre au mieux la lecture labiale, elle pratiquait la méthode analytique de Jeanne Garric. Nous nous posions des questions comme celles que l'on pose pour savoir comment les enfants apprennent à lire au CP.

Après un autre stage, l'année suivante donc, je décidais de modifier l'atelier, de le structurer et d'y introduire de la technique donc de copier le travail des orthophonistes. Avec Sophie nous allions mettre au point un canevas de séance, qui dure toujours: une première partie est faite de travail purement technique et nous suivons le livre de J. Garric, jamais plus d'une heure, quelques minutes de repos et une fin ludique. D'emblée nous avons utilisé le groupe: chacun répète les mots ou phrases que nous avons préparées, d'autres participantes ont mené aussi une partie de l'atelier en proposant des histoires ou dialogues.

Nous avons constaté très vite une décomplexion par rapport aux fautes. Un participant l'a exprimé ainsi: « *ici, nous ne sommes pas en classe, quand tu es seul face à ton orthophoniste et que tu n'y arrives pas tu te sens bête* ».

Les fautes à l'atelier prêtent à rire, nous devenons experts en jeux de mots, lapsus, contrepèteries, bévues. Le rire compense la difficulté, l'attention et la fatigue; une heure trente d'atelier nous fatigue mais nous sortons toujours heureux.

De quatre à cinq personnes au début, nous accueillons maintenant dix personnes régulièrement; il faudra bientôt dédoubler l'atelier! Un autre petit groupe s'est mis en place pour les grands seniors (plus de 80 ans) et débutants complets.

Je crois que le secret de cette réussite c'est surtout la joie de nous retrouver ensemble, de nous entendre, de parler entre nous, d'échanger en un mot.

■ Chantal Vaillant, Sophie Van Der Pas

¹ Cf. 6MM N° 27

Lancement officiel de l'application Urgence 114

Madame Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, était à Grenoble en mars, pour le lancement officiel du 114. Elle a aussi visité l'Unité Rhône-Alpes d'accueil et de soins pour les sourds (URAASS) et rencontré des associations à la MDPH.



La ministre Sophie Cluzel entourée de la Directrice du CHUGA, Madame Sorrentino et du Docteur Mongourdin

Le 114 n'est plus à présenter à nos lecteurs. C'est le numéro national d'appel d'urgence unique et gratuit, à destination des personnes sourdes et malentendantes.

Ce qui est nouveau, c'est l'application Smartphone Urgence 114, accessible en conversation totale! Voir la fiche pratique en page 23. Sa mise en œuvre est confiée au CHU Grenoble Alpes, sous la direction du Docteur Benoît Mongourdin.

Ce dernier a profité de la visite ministérielle pour présenter le service d'accueil et de soins pour les sourds et malentendants. Si l'accueil des sourds pratiquant la langue des signes est présent depuis de nombreuses années à Grenoble, l'association locale ARDDDS 38 participe au projet de l'élargir aux malentendants, par la formation des personnels et la mise à disposition d'affiches et conseils de bonnes attitudes.

■ ARDDDS 38

6
7

L'ARDDDS a 50 ans!

Lors de l'assemblée générale de mars dernier, les adhérents de l'ARDDDS ont fêté son demi-siècle.



Plus de soixante-dix personnes étaient présentes pour lever leur verre à la santé de leur association. Ce moment festif a été ouvert par René Cottin, l'un des fondateurs, en présence de Mado Galvan, adhérente de la première heure.

Un diaporama a permis de revoir les pionniers, relire les premiers numéros manuscrits de La Caravelle et se rappeler les moments importants!

Le nouveau conseil d'administration (quatorze titulaires ou suppléants) fait une bonne place aux sept nouveaux et aux neuf adhérents venant de province. Un vent de renouveau souffle à l'ARDDDS!

■ Anne-Marie Choupin

Témoigner lors d'une formation en entreprise

Des salariés de la Caisse d'Épargne Bretagne et Pays de la Loire sensibilisés.

Roselyne, secrétaire de l'ARDDS 44, est intervenue le 24 janvier dernier, pour apporter son témoignage de malentendante, lors d'une formation assurée par Catherine Maxo Suteau, orthophoniste de l'Institut Public la Persagotière à Nantes. Elle nous fait part de son expérience.

En effet, plusieurs salariés de cette entreprise, concernés soit à titre personnel, soit à titre professionnel, par la malentendance, ont souhaité être sensibilisés à ce problème.

Madame Williot, la référente « handicap et diversité » de l'entreprise et Catherine, ont donc élaboré un programme et une organisation. Il a été prévu cinq jours de formation, pour cinquante collaborateurs, espacés d'un mois.

L'objectif de cette sensibilisation/initiation à la lecture labiale était d'apporter une culture au sein de l'entreprise, et de libérer la parole sur le sujet. Les collaborateurs ainsi formés ont d'ailleurs pu partager eux-mêmes leurs acquis au moyen, notamment, d'une petite vidéo diffusée en intranet dans l'entreprise.

La formation en elle-même a notamment intégré : des informations sur la surdité, la sensibilisation de l'environnement professionnel, la communication avec les malentendants, les appareils auditifs et accessoires, et l'initiation à la lecture labiale.

Elle a aussi inclus le visionnage de vidéos, échanges, jeux, témoignages, interventions extérieures. C'est dans ce cadre que j'ai été sollicitée par Catherine, l'orthophoniste, pour participer à la dernière après-midi de formation.

J'ai pu décrire les difficultés nombreuses quotidiennes des malentendants, notre grande fatigue le soir, etc. J'ai pu aussi partager avec eux une heure de lecture labiale.

Ce fut un moment d'échanges particulièrement riche : en effet, j'ai pu prendre la parole devant trente personnes, ce qui n'est pas rien pour une malentendante, souvent effacée et timide face à un groupe d'inconnus...

Sept personnes, salariées de l'entreprise, étaient malentendantes elles-mêmes et appareillées. J'ai été admirative de leur courage, lorsqu'elles m'ont décrit leur contact quotidien, en face-à-face ou au téléphone, avec le public (clients et collaborateurs), malgré leur handicap auditif.

En conclusion de cette formation, les volontaires pouvaient résumer succinctement ce qu'ils en avaient retenu.

Voici des extraits :

Entendants :

“ L'appareillage ne fait pas tout.

“ Le nombre de personnes touchées est important.

“ Nous découvrons la grande fatigue engendrée par ce handicap invisible.

“ Les malentendants doivent faire des efforts du matin au soir.

“ Nous ne connaissions rien à ce handicap. Nous avons beaucoup appris, et nous le verrons d'une autre façon désormais.



Après le badge de Sourdine, celui de DURDO!

Au départ, c'est André Vincent, bien connu dans le milieu associatif de l'audition, qui a eu l'idée de bricoler pour son épouse Éliane, malentendante, un badge signalant la surdité. Ce badge assez rudimentaire, en papier sous enveloppe plastique, s'est avéré très utile surtout lors d'un séjour à l'hôpital. Depuis Éliane ne s'en sépare plus!

Nous avons imprimé nous-mêmes un certain nombre d'exemplaires qui ont été rapidement écoulés lors des permanences et des salons.

Puis nous avons fait faire une première série de badges métalliques destinés à être portés quotidiennement. Cette édition a également été rapidement épuisée. Nous avons donc décidé de lancer une nouvelle édition mais cette fois avec des partenaires pour faire baisser le prix de revient grâce à une commande plus importante. Ayant tenu compte des remarques des différents utilisateurs nous avons proposé dix maquettes de textes et de formats différents. Nous pensions qu'une majorité se dessinerait facilement. Quel optimisme naïf!

Malentendants

« Ils ont été étonnés de voir à quel point les entendants n'ont pas conscience de la fatigue ressentie, et de l'énergie déployée tout au long de la journée par les malentendants.

« Ils ont rappelé, avec exemple à l'appui, leur désarroi, parfois, pour identifier qui parle, dans un groupe notamment.

« Ils ont révoqué le fait qu'ils ratent souvent les débuts ou fins de conversation, ce qui amène le doute sur ce qu'ils ont compris ou pas.

Il faut donc saluer l'initiative de cette sensibilisation dont le bénéfice, au final, a été « gagnant/gagnant ».

En effet, j'ai pu constater la volonté réelle des participants de changer leur regard sur la malentendance, de s'adapter à ce handicap.

Et pour moi, le fait de partager mes difficultés de malentendante est très important : on a l'impression que notre handicap est moins pesant, moins lourd à vivre.

Voilà donc le récit de mon intervention, qui m'a beaucoup apporté.

■ Roselyne Ardds44

La Persagotière : www.la-persagotiere.fr

**pas trop vite, pas trop fort,
articulez...**

Autant de personnes sollicitées, autant d'avis différents! Finalement, après éliminations successives, il ne restait que deux modèles d'un concept diamétralement opposé: soit « *J'entends mal...* », soit « *Je comprendrai mieux...* ». Il y avait aussi des partisans du dessin seul sans texte! Ceci après avoir consulté des malentendants, des bien-entendants, des audioprothésistes et des orthophonistes!

Avec dans tous les cas insistance sur: « *pas trop vite* », « *pas trop fort* », « *articulez* ». Tout cela à caser dans les limites de la taille du support. Finalement une majorité s'est déclarée pour le modèle ci-dessous.



Nous avons deux acheteurs certains (l'ARDDS idf et Philippe Metzger audioprothésiste). Cela nous a permis d'en faire déjà un tirage de 300 pièces, ce qui met le prix de revient à un peu moins d'un euro. Après achat, nos partenaires seront libres de les donner ou de les vendre (un euro ou plus si tel est leur choix!).

Avec l'espoir que ce petit gadget invitera de nombreux malentendants à cesser le déni de leurs difficultés de compréhension et, par là même, incitera leurs interlocuteurs à en tenir compte et à faire quelques efforts d'articulation.

■ Claudia Goubaux

J'ai rencontré mon député!

L'appel a été lancé cet automne par le bureau du Bucodes SurdiFrance pour rencontrer son député ; dans la Dropbox un kit de préparation était à notre disposition. Il n'en fallait pas plus pour Aisa, présidente de Surdi34!

J'ai contacté la permanence parlementaire et j'ai obtenu un rendez-vous fin octobre 2018. Quelques jours avant le rendez-vous, j'ai reçu un coup de fil : « Monsieur le député a un empêchement, nous vous proposons de reporter le rendez-vous d'un mois ». Puis les gilets jaunes sont passés par là, avec son lot de dégradations à Montpellier et le député n'a pas été disponible, ni en novembre, ni en décembre, ni en janvier.

Finalement début février, je me suis pointée devant la porte de la permanence avec dans mon sac, des flyers, de la documentation sur Surdi 34, le guide BIM, quelques numéros de 6MM et... ma fiche de préparation. Après une attente de quelques minutes, j'ai été admise dans le bureau de M. Jean François Eliaou, député de la 4^e circonscription. Son attachée parlementaire était à côté de lui pour prendre des notes.

10
11 Avant la rencontre j'avais soigneusement étudié le profil de mon député, j'avais vu qu'il est médecin et que les questions qu'il pose aux ministres concernent essentiellement la santé. Aussi j'ai axé l'entretien sur des questions de santé, tout en faisant passer le reste.

Par rapport aux revendications du kit, la situation a nettement évolué car les premières mesures de la réforme sur le reste à charge zéro sont entrées en vigueur au premier janvier 2019. Aussi j'avais mis en avant les parties à améliorer avec notamment le forfait piles qui a fondu comme neige au soleil. (par exemple pour les piles 675 le forfait annuel passe de 36,75 € (21,95) à 4,50 € ! Je lui ai dit ; « Pour une fois, le texte 100 % santé a été applaudi par le grand public, les audioprothésistes et les associations et là, vous prenez d'une main ce que vous donnez de l'autre. C'est un très mauvais signal. » Vous me croirez ou non, il ne connaissait pas le forfait piles et encore moins la diminution du forfait. J'ai évoqué un autre point qui reste à améliorer ; le renouvellement des appareils auditifs tous les quatre ans, ce qui peut poser un problème pour de jeunes enfants qui doivent renouveler leurs appareils bien plus fréquemment.

Puis j'ai insisté pour que le remboursement des BAHA (implant à conduction osseuse) pour les enfants de moins de 20 ans se fasse intégralement comme pour les implants cochléaires. Il avait déjà posé la question à la Ministre de la santé en octobre 2018, mais il n'avait jamais reçu de réponse.

J'avais l'impression qu'il découvrait les besoins des malentendants et des sourds et il a été étonné de



pouvoir communiquer avec une sourde, grâce aux aides techniques ; implant cochléaire, micro HF etc. et la lecture labiale. Monsieur Eliaou m'a d'ailleurs avoué avoir été inquiet de recevoir une présidente sourde, ne sachant pas comment communiquer avec les sourds. Nous avons parlé des besoins en accessibilité. Par contre, quand j'ai évoqué les CERTA (Centre d'évaluation et de réadaptation des troubles de l'audition), le député m'a dit que cela n'est pas de son ressort, car ce sujet ne relève pas « du législatif » mais de « l'ordinal », c'est-à-dire que ce serait à l'Ordre des médecins, audioprothésistes etc. de se mettre d'accord mais pas au législateur.

Cette visite a été très utile à mes yeux et je vous incite à rencontrer votre député au plus tôt. Il est très important de bien étudier le profil du député sur Internet pour savoir comment l'intéresser et de connaître les commissions dans lesquelles il siège et les questions posées à l'Assemblée.

Personnellement j'avais fait une fiche récapitulative avec les grands thèmes que j'avais souhaité aborder et je lui ai laissé un exemplaire à la fin. Comme on ne connaît pas à l'avance du temps dont on va disposer, il me semble que deux axes sont suffisants.

■ Aisa Cleyet-Marel

Ensemble pour mieux entendre

Le prochain congrès du Bucodes SurdiFrance, ouvert à tous, se tiendra les vendredi 18 et samedi 19 octobre 2019 à Paris. Il est co-organisé par le Bucodes SurdiFrance et l'ARDDS Ile-de-France. Derrière son intitulé, « Ensemble pour mieux entendre », se révéleront les différentes solutions - trop souvent méconnues - qui peuvent être mobilisées en cas de troubles auditifs.

Les appareils auditifs étaient très présents dans l'actualité de ces derniers mois avec la mise en place de la réforme du reste à charge zéro. En lien avec ces avancées, dont il sera question, la thématique du congrès sera consacrée à ce qu'il est possible de mettre en place en complément des appareils auditifs et de l'implant cochléaire, pour améliorer la vie quotidienne des personnes concernées par une perte d'audition : lecture labiale, rééducation orthophonique, aides techniques, accompagnement psychologique, rôle de l'entourage et des associations...

Vendredi 18 octobre de 14h à 20h : accueil individuel, ateliers et espace de démonstration

Cette journée propose un nouveau format qui consiste à mettre à la disposition des personnes malentendantes et de leurs proches une journée d'information individualisée.

Le rôle des pairs et des associations de personnes malentendantes dans le mieux-être au quotidien

Un accueil sera assuré, sur inscription, afin d'informer de manière individuelle et confidentielle et d'orienter les personnes qui le souhaitent dans une logique de pair-aidance : des personnes malentendantes parlent aux personnes malentendantes. Des ateliers se succéderont également sur une dizaine de thèmes et un espace sera dédié aux aides techniques.

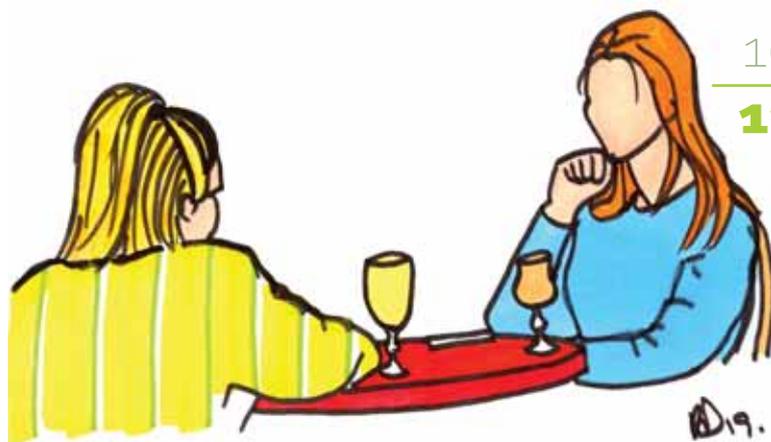
Samedi 19 octobre de 9h30 à 18h : tables rondes thématiques & stands d'information

Cette journée de conférences prendra la forme de trois tables rondes avec, tout autour, plus de 200 m² d'espace dédié à des exposants, une exposition, des dédicaces de livres ou de bandes dessinées... Le programme permettra de croiser les regards de personnes référentes en matière de réhabilitation auditive, en France ou ailleurs, avec des représentants des pouvoirs publics, du milieu médical et des associations.

- **Table ronde 1 :** « Les besoins en matière d'équipement, d'accessibilité et d'accompagnement : où en est-on ? ».

CONGRÈS : "ENSEMBLE POUR MIEUX ENTENDRE"

"MIEUX ENTENDRE"...
... C'EST AUSSI
MIEUX S'ENTENDRE



10

11

- **Table ronde 2 :** « Audiologie, orthophonie, psychologie... des spécialités à impliquer pour améliorer le parcours de soin des personnes malentendantes ».

- **Table ronde 3 :** « Le rôle des pairs et des associations de personnes malentendantes dans le mieux-être au quotidien ».

Informations pratiques

Lieu : 20, esplanade Nathalie Sarraute, dans le XVIII^e arrondissement de Paris

Les inscriptions seront ouvertes prochainement. Il sera possible de déjeuner sur place le samedi. L'accessibilité aux personnes malentendantes sera assurée par une boucle d'induction magnétique, des casques audio et un sous-titrage en temps réel des échanges.

■ L'équipe organisatrice du congrès

Les assurances

C'est le printemps! La nature est omniprésente et les insectes sont les vecteurs du renouveau. Nous avons choisi l'abeille pour illustrer ce dossier « Assurances ». Qui mieux que cette infatigable travailleuse prévoyante, peut guider le chemin dans les propositions très diverses que nous recevons?



Pourquoi avons-nous souvent l'impression d'être trop assurés et si mal remboursés? Et dans le bénévolat associatif faut-il être assuré? Et nos appareils auditifs, faut-il les assurer comme notre voiture?

Dans ce dossier, nous allons essayer de répondre à ces questions et à d'autres!

Vous lirez ci après, les réponses des assureurs d'appareillages auditifs à la question de l'accessibilité de leurs contacts.

Et si vous essayiez l'accessibilité de votre assurance associative ou personnelle? Aux guichets, pour les joindre par leur site, par téléphone?

Certaines sont abonnées à un service de transcription écrite, d'autres vous proposent un « chat ». Leur site donne une démarche à suivre pour les sourds et malentendants!

■ La rédaction

12

13

Assuré, Consommateur, Patient... soyez vigilants et responsables !

Est-il utile de rappeler que les assurances, indispensables en cas de sinistres avec une aide financière que nous ne pourrions fournir immédiatement, doivent équilibrer leurs comptes... c'est-à-dire avoir plus d'entrée d'argent que ce qu'il en sort !

C'est un pari pour l'assuré comme pour leur assureur : statistiquement vais-je y gagner ou y perdre ?

Nous vous conseillons de lire attentivement vos contrats, y compris ce qui est noté en bas en tout petit : ce qui ne sera pas pris en charge, les franchises, les conditions pour lesquelles tel remboursement sera versé ou non.

Comme pour tout achat, comparez les prix, sachez que si vous avez un gros portefeuille- comprendre : d'autres biens assurés- l'assureur sera plus indulgent en cas de sinistre. En cas d'accident, de sinistre, n'acceptez pas les yeux fermés l'évaluation de votre bien, vous pouvez le faire réévaluer avec des références.

Et bien sûr réduisez la probabilité des risques, en étant vigilant sur les vols possibles, soigneux pour éviter la casse sans renoncer à vos activités favorites.

En un mot : informez-vous !

Un témoignage qui appelle à la vigilance

Nous avons assuré le premier appareil de mon épouse auprès d'une assurance proposée par l'audioprothésiste. En cours d'année le nom de la compagnie ayant changé, nous avons été invités à venir resigner le contrat sur le nouvel imprimé, ce que nous avons fait sans le relire.

Arrivés à la maison, un contrôle rapide a montré que c'était un nouveau contrat beaucoup moins intéressant ! Retour immédiat à l'agence pour contester. Elle a repris l'ancien, sans discuter...

Mais elle l'a dénoncé à l'échéance. L'audioprothésiste, mis au courant n'a plus proposé cette assurance.

■ Claude

Un nouveau groupe de travail « Assurance » du Bucodes SurdiFrance



Au sujet des assurances, qui ne s'est pas posé une de ces questions un jour ou l'autre ?

*Pourquoi s'assurer? Quelle assurance choisir?
Mon assurance personnelle et la responsabilité civile?
Quoi assurer? Où s'assurer? Comment s'assurer?
Sommes-nous bien assurés?
La vétusté c'est quoi? La franchise « quèsaco » ?
Comment signer un contrat de groupe? La date d'anniversaire?
Quels remboursements en cas de sinistre?
Il y a-t-il une prise en charge de la prime par la MDPH?*

Afin d'avoir des réponses claires et précises à toutes ces questions, mais également pour vous accompagner dans vos réflexions et démarches d'assurances, le Bucodes SurdiFrance a mis en place, en 2019, un groupe de travail spécifique. Déjà fort engagé sur le territoire de l'Hérault en tant que trésorier et chargé des assurances de nos membres, j'ai accepté la mission, au sein du Bucodes SurdiFrance, d'accompagner les associations adhérentes dans leur choix d'assurance mais aussi dans la démarche de réflexion sur le meilleur contrat possible pour leurs adhérents. Déjà dans le N° 29 de **6 millions de malentendants**, nous avons étudié nos très chers appareils auditifs (prothèses ou implants) que nous pouvons casser ou perdre etc. Il faut savoir qu'il existe plusieurs assurances spécialisées dans le domaine. Attention ce sont des courtiers d'assurances de compagnies connues nationalement, mais pas d'assurances proprement dites.

Ce groupe de travail ne sera pas là pour se substituer aux courtiers d'assurance mais bien pour défendre et aider les adhérents des associations, membres du Bucodes SurdiFrance.

Il a pour objectif de collecter toutes les informations nécessaires sur les assurances, les contrats, les tarifs mais aussi sur les propositions de tarifs de groupe qui peuvent nous être proposés.

Nous allons créer des outils de réflexion et de travail accessibles à tous afin de pouvoir établir une synthèse de vos demandes et de vos besoins, qui constituera une base de travail pour atteindre nos objectifs.

Prenons un exemple concret :

Y a-t-il une vétusté et franchise ?

Pour les implants cochléaires, aucune vétusté (dépréciation que subit un bien une fois qu'il a été acheté, décote en fonction de l'âge de l'appareil) ou franchise (somme restant à la charge de l'assuré) ne seront retenues.

AU MENU: LES ASSURANCES DES APPAREILS AUDITIFS QUI SONT BASÉES SUR LE CÔT TOTAL DE L'APPAREIL: SOIT L'APPAREIL ET LES PRESTATIONS.



Pour les prothèses auditives, dans le cas d'un contrat de groupe que votre association a ou va négocier, aucune vétusté ne sera appliquée pendant les deux premières années, puis à partir de la troisième année, une vétusté de 10 % par an sera appliquée. Il n'y a pas de franchise non plus.

Enfin et pour information, les personnes implantées cochléaires qui portent une prothèse auditive contrôlatérale, en souscrivant une assurance de groupe par l'intermédiaire de leurs associations membres, sont automatiquement assurés, sans surcoût, pour leur prothèse, mais aussi leurs accessoires (système HF, télécommande etc.).

Mais encore faut-il bien choisir l'assurance et bien remplir les documents !

■ **Christian Giordano**
Pour toute information

infos.assurances@surdifrance.org



Assurances des associations

Qu'on soit une petite association avec une seule permanence par mois ou une grosse avec de multiples activités, toutes ont besoin d'une assurance. Un pépin est vite arrivé et pour éviter des tracas inutiles, il est primordial de bien connaître nos obligations en matière d'assurance.

Quelles sont les assurances qu'une association doit avoir ?

Une association doit souscrire une assurance responsabilité civile afin de couvrir les risques pécuniaires encourus en cas de dommage causé par ses salariés, bénévoles, adhérents et dirigeants, à un tiers. Elle peut proposer une assurance à ses adhérents. Si elle est propriétaire de véhicules, elle doit au moins souscrire une assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages en cas d'accident. Si elle est locataire, elle doit au moins souscrire une **garantie des risques locatifs**.

L'**assurance responsabilité civile** vise à couvrir les risques pécuniaires encourus par l'association en cas d'indemnisation d'un dommage causé ou subi par ses salariés, bénévoles, adhérents et dirigeants.

La responsabilité civile de l'association peut également être engagée, selon l'activité de l'association, en cas de dommage subi par les participants, les spectateurs ou les usagers.

Si un membre assuré de l'association cause un dommage à un autre membre, la garantie responsabilité civile ne joue que s'il a été prévu au contrat que les assurés ont la qualité de tiers entre eux. Il appartient à l'association qui le souhaite de demander cette disposition lors de la souscription du contrat d'assurance.

Une association locataire doit souscrire une garantie des risques locatifs pour couvrir les dommages causés à l'immeuble en cas d'incendie, de dégât des eaux ou d'explosion.

La souscription n'est pas obligatoire si l'association est propriétaire de son local. Cela est toutefois vivement conseillé.

L'association peut choisir une garantie plus étendue pour couvrir notamment les dommages causés aux voisins ou à des tiers et les dommages causés à ses biens.

En cas de sinistre, l'assureur peut demander au responsable du dommage de lui rembourser l'indemnité qu'il a versée à la victime. Pour éviter cette situation, l'association peut demander qu'une clause de renonciation à recours soit incluse dans le contrat d'assurance. Dans ce cas, l'assureur ne se retournera pas contre les participants aux activités de l'association responsables du sinistre.

Ne pas oublier : lorsque le local de l'association est le logement d'un membre, celui-ci doit avertir son assureur de cette situation.

Peut-on utiliser son véhicule personnel pour les besoins d'une association ?

Oui, les bénévoles et les salariés d'une association peuvent utiliser leur véhicule personnel pour les besoins de l'activité associative. Eux-mêmes et l'association doivent veiller à souscrire les assurances nécessaires pour couvrir les dommages en cas d'accident. Ils peuvent bénéficier d'une indemnisation de leur frais.

Quelle assurance pour pratiquer le covoiturage ?

Le covoiturage est une offre désintéressée de service de transport, dont l'éventuelle contrepartie financière est limitée au partage des frais (carburant, péage par exemple). Si vous proposez un covoiturage, vous devez souscrire au minimum une assurance responsabilité civile. Cette garantie couvre les dommages qui peuvent être occasionnés à des tiers lors d'un sinistre. Ainsi, le passager du covoiturage est aussi couvert par cette assurance obligatoire.

Certaines situations peuvent cependant être exclues de la couverture offerte par cette garantie. Vérifiez en particulier dans votre contrat que votre assurance couvre bien : le prêt du volant si vous souhaitez confier la conduite à une autre personne à l'occasion d'un déplacement. Dans certains contrats, le prêt du volant peut être interdit ou soumis à une franchise majorée en cas de sinistre, et ce même si vous êtes passager du véhicule lors de ce trajet.

Que faire si un bénévole est victime d'un dommage ?

En cas d'accident survenu à un bénévole dans le cadre de son activité pour l'association, il peut, le cas échéant, se retourner contre l'association et la mettre en cause soit :

Les tribunaux judiciaires considèrent en effet dans la plupart des cas que lorsqu'un bénévole participe aux activités d'une association, il se crée une « convention tacite d'assistance » entre l'association et le bénévole. Cette convention (ou contrat) entraîne pour l'association des obligations et notamment celle d'assurer la sécurité du bénévole.

Quelle est la protection sociale du bénévole ?

L'exercice d'une activité bénévole n'ouvre droit à aucune protection sociale à ce titre, mais rien n'interdit pas à l'association d'affilier volontairement ses bénévoles. Attention : seules les personnes élues ou désignées pour exercer à titre bénévole leurs fonctions pourront être couvertes.

Source : www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1124



... pour sa part recueille les voix et les transforme en écrits.

Nos bureaux ont été équipés pour une meilleure accessibilité, notre personnel est formé pour communiquer par téléphone avec des personnes ayant une audition réduite.

Nous avons également depuis le 10 mars 2019 un site internet nommé ALLIANZ PAU VERDUN, très simple d'utilisation pour communiquer en ligne.

• Baily:

Nos assurés et les prospects peuvent nous joindre par mail, courrier et via notre site internet.

• Gan:

Nous comprenons la situation de la personne malentendante et notre équipe est sensibilisée régulièrement sur cet aspect. Nous utilisons ainsi le mix canal : mail, appels pour les personnes qui le peuvent, SMS, ou encore des personnes viennent directement à notre agence pour nous rencontrer et échanger. C'est un vrai moment privilégié bien que trop rare car nous assurons des personnes dans toute la France.

6MM: En cas de sinistre, quels conseils donneriez-vous aux assurés?

• Allianz:

Le conseil numéro 1: déclarer le sinistre dans les 24 heures, nous pourrions ainsi être très réactifs.

Conseil numéro 2: prendre des photos pour nous permettre de visualiser le dommage, et nous les adresser.

Conseil numéro 3: recueil de témoignages lorsque l'événement a eu lieu devant témoins (en milieu scolaire par exemple).

Conseil numéro 4: en cas de perte il est utile de le signaler aux objets trouvés ou bien à la mairie dès que possible.

• Baily:

En cas de sinistre, il convient de contacter nos services dès la survenance (conformément aux délais légaux) en précisant les circonstances de l'accident pour que nous puissions effectuer un règlement dans les meilleurs délais.

• Gan:

Le sinistre est un moment très important dans la relation avec nos assurés. C'est un vrai choc pour la personne sinistrée ou encore les parents d'un enfant qui aurait cassé son appareil dans son école. Cette personne peut se retrouver aussitôt coupée du monde. Nous nous devons ainsi d'être très présents et proactifs tout en rassurant la personne sinistrée qui peut perdre ses moyens.

Il faut donc prévenir au plus vite son fabricant pour que ce dernier lui transmette un appareil de prêt le temps de la réparation du processeur endommagé. Cet appareil de prêt est assuré automatiquement par Gan

Assurances. Il faut aussi nous transmettre la déclaration de sinistre dans les meilleurs délais par mail ou courrier. Et après? Vous n'avez plus rien à faire, nous échangerons directement avec le fabricant et validerons le devis. Le fabricant vous enverra alors votre appareil réparé ou neuf de nouvelle génération en cas de perte ou vol.

En aucun cas, vous ne devrez régler directement auprès du fabricant. Nous nous chargeons de régler le montant à votre place sans franchise ni vétusté.

6MM: Question ouverte ; qu'est-ce qui est important pour vous?

• Allianz:

Ce qui est important c'est de considérer et d'écouter nos assurés comme nous souhaiterions l'être nous-même.

Chaque dossier est traité individuellement en considérant la situation de l'assuré, son âge, son ou ses handicaps. Depuis 30 ans de présence dans ce domaine nous avons toujours privilégié la relation humaine.

Nous intervenons en collaboration avec les fabricants, les assistantes sociales, les familles et tout simplement à titre d'information auprès de l'assuré.

• Baily:

Une de nos préoccupations est que l'ensemble des porteurs d'appareils auditifs qui ont désormais un accès amélioré du fait du 100 % Santé soient couverts contre tout dommage pendant toute la période d'utilisation des appareils.

• Gan:

Je dirais deux points majeurs à mon sens : la réactivité en cas de sinistre et des tarifs responsables.

Un sinistre est toujours un moment délicat car le patient se retrouve immédiatement isolé. Nous nous devons d'être exemplaires et indiquer les démarches à effectuer pour que le patient dispose dans les meilleurs délais d'un appareil de prêt le temps de la réparation ou du remplacement à neuf de son appareil. Nous communiquons régulièrement à nos associations partenaires les moyens efficaces pour déclarer un sinistre et contacter leur fabricant ou audioprothésiste.

Grâce à Gan Assurances, nous nous sommes battus pour afficher des tarifs responsables depuis plus de 6 ans en accord avec nos associations. Nous sommes ainsi la première compagnie d'assurance en France à vous proposer les meilleurs tarifs pour vos assurances implants cochléaires et appareils auditifs.

Nous sommes allés encore plus loin en mettant en place, depuis deux ans maintenant, le prélèvement mensuel gratuit qui permet aux foyers modestes d'être assurés en toute sérénité et en fonction de leur budget. Nous avons d'autres projets à venir qui feront une fois de plus la différence.

■ La rédaction



My Profonia

Profonia est une société fondée par Mr Francioli pour permettre de pallier les difficultés de communication rencontrées par sa propre fille. Par la suite, Profonia s'est donné comme mission de réduire l'isolement social de personnes malentendantes.

Cette mission se décline en plusieurs objectifs. Certains s'adressent aux professionnels grâce à une solution web: informer et suivre la personne malentendante, sensibiliser le grand public... D'autres, tels que fournir des conseils pour préserver son capital auditif et stimuler l'audition, sont à destination des personnes malentendantes. Une application a donc été créée pour répondre à ces objectifs.

Depuis octobre 2018, il n'est plus nécessaire d'être suivi par un professionnel pour avoir accès aux conseils de prévention, d'information ainsi qu'aux exercices variés et graduels (*cf. plus bas*) ce qui permet de toucher un public bien plus vaste.

Par la partie conseils, MyProfonia souhaite s'adresser aux personnes soucieuses de préserver leur capital auditif, à celles ressentant une gêne passagère, à celles qui souhaitent un accompagnement complémentaire au moment de l'appareillage. Cette partie information et prévention a été élaborée avec des associations de patients tels que Forum 2coute, Surdi 13, ADSM Nord. Il est prévu d'aller plus loin dans cette collaboration afin d'intégrer des conseils sur les démarches pour mieux accompagner les personnes malentendantes.

Les exercices s'adressent aux personnes ayant des troubles auditifs pour renforcer les capacités d'attention, la concentration, la compréhension, ainsi que pour améliorer et perfectionner la reconnaissance des syllabes ou mots en travaillant sur les confusions phoniques. Ces exercices ont été élaborés par des professionnels s'appuyant sur des recherches sur la cognition, la plasticité cérébrale et la rééducation auditive.

À noter que les exercices s'adressent principalement aux personnes appareillées ou en cours d'appareillage. Aucun test n'a été effectué auprès des personnes implantées.

Les exercices proposés

Monosyllabes: exercice pour identifier différents monosyllabes afin d'éviter les confusions phonétiques.

Ambitus: exercice pour mieux identifier les différences de hauteur présentes dans la parole ou la musique. Il a pour ambition de permettre d'identifier les différences de fréquence.

Liste de courses: exercice qui sollicite la mémoire auditive et la vision.

Audition dans le bruit: exercices ayant pour but de s'entraîner à entendre dans le bruit.

Liste croisée: exercices sollicitant l'écoute et la comparaison de sons.

Les feux de la gloire: exercices de compréhension de la parole.

L'équipe de MyProfonia souhaite enrichir l'application (ajout d'exercices d'entraînement auditif, enrichir le contenu d'information...). Pour cela, elle souhaite développer les liens avec les associations de personnes malentendantes.

L'application est gratuite pour les utilisateurs.

Mon avis

Après avoir testé l'application, je trouve que la partie conseils, information est très correcte pour le grand public. Les informations sont claires, les conseils exacts. Pour aller plus loin, il suffit de contacter les associations de personnes malentendantes!

La partie exercices m'a laissé plus perplexe. La voix très robotique m'empêchait de comprendre quoi que ce soit. Je l'ai fait tester à certaines personnes autour de moi dont l'orthophoniste. Les mots très hachés ne permettent pas une bonne compréhension et ceci n'est pas très rassurant sur les capacités de reconnaissance auditive et n'incite pas à persévérer dans les exercices. Ces exercices s'adressent à des personnes dont la perte auditive est assez légère. Pour toutes les personnes ayant développé depuis longtemps des stratégies pour contourner la perte de reconnaissance auditive, cela me paraît peu compatible. Je ne pense pas avoir de souci ni de plasticité cérébrale ni de cognition mais reconnaître un mot uniquement par le son est hors de ma portée. Je le sais, l'admet et passe par d'autres moyens. Application qui n'est pas faite pour moi mais peut très bien convenir à d'autres.

L'équipe de MyProfonia est sympathique et prête à améliorer plein de choses. Je leur avais soumis différentes remarques et ils vont en priorité mettre des voix humaines masculines et féminines.

Cette application propose un travail sur la dimension cognitive adaptée au rythme et aux compétences de chacun.

Cet entraînement auditif s'appuie sur des articles scientifiques ayant mis en avant que cette activité artificielle permet des progrès dans la vie réelle en sollicitant la mémoire de travail et l'attention. Cet entraînement a pour but de réparer ou recréer des images sonores. À force de répétitions, de nouveaux automatismes se mettent en place facilitant par la suite d'augmenter l'attention, la concentration et par conséquent la compréhension durant une conversation.

Le financement est apporté par des investisseurs privés et institutionnels ainsi que par la partie solution dédiée aux professionnels de l'audition (audioprothésistes).

Les systèmes de boucles d'induction magnétique individuelles ou portatives (ou systèmes HF)

Le terme boucle portative est souvent utilisé pour désigner un dispositif destiné aux malentendants appareillés pour les visites guidées. Il s'agit d'un système avec un émetteur et des récepteurs, utilisant une transmission radio HF (Haute Fréquence, par exemple 665 MHz) ou numérique (2.4 GHz, comme le wifi).

L'orateur utilise un émetteur individuel avec micro, les visiteurs utilisent des récepteurs individuels. S'ils sont appareillés ou implantés avec la position T activée, ils branchent sur le récepteur un collier magnétique (ou des crochets magnétiques*), sinon ils branchent sur le récepteur un casque ou des oreillettes.

Le casque supra-aural léger peut être porté par une personne appareillée dont la position T n'a pas été activée en le plaçant sur les micros de l'appareil auditif. Pour le guide, on branche sur l'émetteur un micro « contour d'oreille » (placé devant la bouche), ou un micro-cravate. Il peut alors mettre l'émetteur dans sa poche.

Ce système peut aussi être utilisé pour des conversations en face-à-face, ou dans des réunions. Dans ce cas, chaque personne prenant la parole doit attraper l'émetteur pour parler en face du micro (dans ce cas un micro « enfichable »). C'est un peu contraignant pour les participants mais les malentendants ayant testé ce système découvrent une qualité d'écoute radicalement opposée aux réunions sans micro!

Il existe une pochette appelée cm-2.4 contenant un émetteur, un récepteur et tous les accessoires nécessaires.

Le même système est aussi utilisé dans certaines salles de conférences ou de spectacles comme alternative aux boucles magnétiques fixes. Dans ce cas on relie un émetteur fixe à la sono existante, et celui-ci émet vers les mêmes récepteurs individuels. C'est un peu contraignant pour le gestionnaire de la salle (il doit gérer un parc de récepteurs, les charger préalablement, les récupérer...), et pour les malentendants qui doivent arriver à l'avance et se signaler, mais là aussi le confort d'écoute vaut cet effort.

Les récepteurs individuels (et l'émetteur individuel) sont rangés dans une mallette contenant entre 10 et 40 compartiments permettant de les charger tous simultanément (on branche le câble-secteur de la mallette). Les accus chargés leur donnent 10 à 20 heures d'autonomie selon les modèles.

Plusieurs groupes de visites guidées peuvent utiliser le même système simultanément si on règle les appareils sur des fréquences différentes.

Le modèle présenté ici est le modèle Xepton de la marque Auditoropa/ Humantechnik (transmission 2.4 GHz).



Il faut que l'émetteur du guide et les récepteurs de son groupe soient réglés sur le même canal, c'est le guide qui le fait. Le numéro du groupe s'affiche lorsqu'on allume l'appareil. Vous n'avez aucun réglage à faire sauf le volume, en appuyant sur « mode » (cela affiche VOL) et ensuite sur les flèches vers le bas ou vers le haut.

Ce récepteur possède deux fiches jack 3.5 mm, ce qui permet de brancher les accessoires de deux visiteurs simultanément.

Astuce: En attendant d'avoir des crochets vous pouvez essayer de placer le fil du collier au-dessus de vos oreilles plutôt que sur le cou.

En transmission HF un modèle est plébiscité par les utilisateurs ayant une surdité sévère, c'est celui de la marque Sennheiser, mais il est assez cher.

À titre individuel on peut demander un financement partiel de ces dispositifs par la MDPH.

Remarque: les systèmes infrarouges dans les salles sonorisées fonctionnent sur le même principe, avec un émetteur et des récepteurs individuels munis de colliers magnétiques.

**Les crochets magnétiques ou plaquettes d'induction sont une alternative utilisée par certaines personnes malentendantes lorsque le collier magnétique ne donne pas un résultat assez efficace, cela dépend des modèles d'appareil auditif.*

■ Sigrid Cathelain
www.axe-audio.fr

Revue de Presse

Bien que les nouvelles thérapeutiques soient peu nombreuses, la recherche médicale est très active dans le domaine de l'audition. La rédaction vous présente une petite synthèse des avancées les plus importantes.

Les mécanismes de l'audition : de nouvelles découvertes majeures

Identification de la protéine qui, dans les cellules ciliées, convertit le son en signal électrique et description de nouvelles catégories de neurones qui participent à la conduction de ce signal au cerveau.

De l'onde sonore au signal électrique

« Concernant la conversion du son en signal électrique, on connaissait le mécanisme depuis les années 1970 : un canal s'ouvre suite à une déviation par les ondes acoustiques des stéréocils des cellules ciliées de l'oreille interne. Chaque cellule ciliée de la cochlée possède en effet une centaine de stéréocils organisés en trois rangées de taille croissante, qui sont le lieu où les ondes sonores se transforment en signal électrique. Des ions, qui sont des particules chargées électriquement, pénètrent alors dans la cellule. Il ne manquait que l'identification de la protéine qui constitue le canal », rappelle Jean-Luc Puel, chercheur en neurosciences à l'Inserm de Montpellier.

Les études réalisées ont permis d'affirmer que la protéine TMC1 constitue bien le canal d'entrée ionique, sans toutefois pouvoir exclure la présence d'autres protéines complémentaires.

Des mutations de cette protéine ont été identifiées dans des surdités, d'où la promesse de thérapies ciblées.

Les chercheurs vont étendre la recherche afin de proposer un traitement alternatif à la pose d'un implant cochléaire

Du signal électrique au cortex auditif

Pour transmettre le signal électrique vers le cortex auditif, à la sortie de la cochlée, trois types de neurones ont été différenciés. Ils présentent des seuils d'activation à des fréquences sonores différentes et à une intensité sonore basse, moyenne ou haute.

« Au-delà des résultats descriptifs, disposer de marqueurs est fondamental pour comprendre la physiopathologie de ces neurones : les neurones de haut seuil

sont plus fragiles en cas de trauma sonore et peuvent être perdus lors du vieillissement. Il sera aussi intéressant d'identifier les fibres concernées dans des troubles comme les acouphènes ou l'hyperacousie », estime Jean-Luc Puel.

La promesse de l'otoferline

Des chercheurs inversent pour la première fois la surdité génétique chez des souris.

Des chercheurs de l'Institut Pasteur, de l'Inserm, du CNRS, du Collège de France, de la Sorbonne et de l'université de Clermont Auvergne ont mis au point une thérapie qui restaure l'audition de souris atteintes de surdité congénitale.

À l'aide d'une injection dans la cochlée, les chercheurs ont réussi à remplacer le gène défectueux chez des souris adultes et à restaurer leur audition.

L'otoferline : une protéine cruciale pour l'audition

Le gène de l'otoferline a été identifié en 2006 par l'équipe du Professeur Christine Petit, Professeur au Collège de France et à l'Institut Pasteur, spécialiste de la génétique des surdités. Cette protéine assure l'encodage du son, c'est-à-dire la transformation du signal sonore en potentiels d'action qui cheminent le long du nerf auditif. En cas de mutation du gène, la synapse devient silencieuse et les fibres du nerf auditif ne perçoivent pas de stimulation acoustique.

Une alternative aux implants cochléaires

Pour le moment la méthode, à l'étude pour être brevetée, est efficace sur un seul gène parmi les nombreux responsables de la surdité, mais les chercheurs vont étendre la recherche afin de proposer un traitement alternatif à la pose d'un implant cochléaire, seule technique actuelle permettant de restaurer l'audition chez les enfants sourds de naissance.

L'absence de ce gène cause un trouble auditif parmi les plus fréquents cas de surdité congénitale d'origine génétique.

Vertiges : un nouveau médicament à l'essai pour les crises les plus sévères

La SENS-111, une nouvelle molécule développée par la société montpelliéraine de biotechnologie Sensorion, pourrait être utile pour soulager les symptômes de la crise vertigineuse.

... Comment fonctionne ce médicament ?

SENS-111 est un antagoniste des récepteurs H4 à l'histamine. En se fixant sur les récepteurs présents sur la membrane du neurone vestibulaire, il bloque son activité. Son principe est de diminuer l'activité vestibulaire du côté sain afin de réduire le déséquilibre entre les deux vestibules et ce faisant l'intensité des symptômes.

« Cela reste un traitement symptomatique mais qui présenterait cependant un intérêt pour les patients très mal pendant la phase aiguë du vertige » explique le Docteur Michel Kossowski, ORL au Centre Falguière à Paris, spécialisé dans l'exploration des vertiges et des troubles de l'équilibre de l'adulte.

L'essai vise donc à confirmer que le séliforant n'affecte pas la vigilance et les fonctions cognitives des patients durant un dysfonctionnement vestibulaire. Résultats attendus fin 2019.

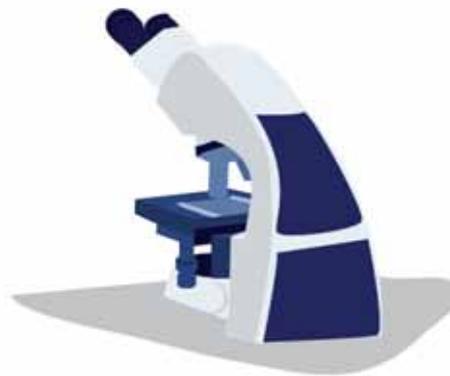
Source Observatoire de la santé visuelle et auditive

Impression en 3D pour l'oreille

La bio-impression est une méthode qui se développe de plus en plus, prisée par le monde médical où elle permet de créer des tissus, voire des organes.

Des patients greffés de petits os de l'oreille moyenne obtenus grâce à l'impression en 3D

Dans un communiqué publié le 14 mars dernier, l'Université de Pretoria, en Afrique du Sud, explique



avoir réussi, pour la première fois dans le Monde, la greffe sur trois patients de petits os de l'oreille moyenne obtenus grâce à l'impression en 3D.

Cette greffe « pourrait être la solution à la perte auditive de transmission, un problème de l'oreille moyenne causé par des défauts congénitaux, une infection, des traumatismes ou des maladies métaboliques » précise le communiqué.

L'impression en 3D a permis de fabriquer ces petits os de l'oreille moyenne, qui sont les plus petits du corps humain, composés de trois osselets. « En remplaçant seulement les osselets qui ne fonctionnent pas correctement, la procédure présente moins de risque que les prothèses connues jusqu'à présent ».

Source: passeport santé

■ Maripaul Peysson

Le coléoptère soigne tous les maux... y compris la surdité!

La phytothérapie, le soin par les plantes, est revenue au goût du jour. Mais le soin par les insectes, connaissez-vous ?

Historiquement, les insectes et plus particulièrement les coléoptères ont été les ingrédients de multiples remèdes.

Véritable panacée, le lucane cerf-volant était autrefois utilisé pour soigner les œdèmes, les rhumatismes, la goutte et les problèmes de rein. Une simple goutte d'huile, extraite du lucane, placée dans l'oreille devait même guérir de la surdité.

Les vertus des cantharides étaient vantées par les apothicaires et pharmaciens pour confectionner des remèdes et des aphrodisiaques, comme la dragée d'Hercule qui valut au marquis de Sade d'être accusé d'empoisonnement. Aujourd'hui, la cantharidine est encore extraite de ce coléoptère pour traiter les verrues. Procédé chirurgical, les morsures de coléoptères font office de suture. Cette méthode est utilisée par les guérisseurs de la région des Balkans. Placés vivants sur les bords de la blessure, les insectes mordent, refermant ainsi la plaie entre leurs mandibules. Ils sont alors décapités d'un geste du pouce. Seule leur tête restera fixée le temps de la cicatrisation.



Source: Musée des Confluences à Lyon. Exposition actuelle: coléoptères, insectes extraordinaires

Sam Zirah, jeune Youtuber interviewe Sophie Vouzelaud

Malgré sa surdité, elle a été première Dauphine Miss France en 2007, elle a participé avec brio à Danse avec les Stars, puis est devenue ambassadrice de Dior, Sophie Vouzelaud raconte son histoire dans un livre « Miss et sourde ». 6MM a visionné l'interview réalisée par Sam Zirah, publiée sur Youtube. Nous avons retenu quelques extraits. Vous pourrez trouver l'intégralité de l'interview sur YouTube, qui est sous-titrée.



Sophie Vouzelaud et Sam Zirah

Sam : Bonjour Sophie, je suis très heureux de te recevoir « en toute intimité ». Pourquoi était-il important de parler aujourd'hui ?

Sophie : Après l'élection de Miss France, les gens me posaient souvent les mêmes questions : *Comment tu as appris à parler ? Et la langue des signes ? Pourquoi tu fais les deux ?* J'ai écrit ce livre pour faire passer un message, pour raconter mon combat. Je voulais faire avancer l'accessibilité des personnes ayant un handicap.

Sam : C'est toujours nécessaire en 2019 de parler d'accessibilité ?

Sophie : Oui, c'est important, cela n'a pas beaucoup avancé, il faut se battre jusqu'au bout.

Sam : Est-ce que tu as toujours connu le monde du silence ?

Sophie : Oui depuis toujours, je suis née sourde et sans mes appareils je n'entends rien.

Sam : Quand tu n'as pas tes appareils à quoi ressemble le monde du silence ?

Sophie : Rien, il y a comme un vide, il n'y a pas de bruit. Quand j'enlève mes appareils, je me sens seule, je me sens enfermée dans ma bulle.



... **Sam: Comment tu perçois ma voix? Tu lis sur les lèvres?**

Sophie: Ta voix est normale, tu ne cries pas, je lis sur les lèvres mais je t'entends parler. Je m'entends aussi et cela me permet de contrôler ma voix.

Sam: Est-ce que tu as déjà songé à faire une opération qui te permettrait d'envoyer des sons dans ton cerveau et qui s'appelle un implant cochléaire?

Sophie: Je respecte les personnes qui sont implantées, mais moi j'ai toujours eu peur de l'opération.

Sam: En 2007, c'était audacieux de concourir en tant que Miss France!

Sophie: Audacieux? C'était compliqué, très dur pour moi car j'étais la seule sourde. Les autres se sont moquées de moi, car ma voix n'était pas comme celle des autres.

Sam: Est-ce que tu penses que la femme sourde est assez respectée?

Sophie: Il ne faut pas regarder le handicap, il faut regarder la beauté, j'aimerais que cela évolue.

Sam: Il y a peu de temps tu t'es unie à ton compagnon Fabien, vous vous êtes mariés. Ton mari est entendant. Comment on crée une relation quand dans un couple un est sourd et l'autre entendant?

Sophie: Il a appris la langue des signes, qu'il maîtrise très bien. Maintenant on parle, on signe. Il veut que je sois une femme normale.

Sam: Depuis peu tu es devenue ambassadrice de la maison Dior, je crois que cette histoire a commencé de façon atypique.

Sophie: J'ai écrit une lettre à Dior, car j'adore cette marque ; c'est classe, c'est glamour, c'est la qualité. Mon rêve était de faire partie de cette maison. Quand j'étais petite et qu'on me demandait ce que je voulais faire plus tard, je disais que je voulais être mannequin et on me répondait que ce n'était pas possible pour

Je voulais faire avancer l'accessibilité des personnes ayant un handicap.

une sourde. Je voulais prouver que rien n'est impossible. C'est une façon de donner de l'espoir aux personnes avec un handicap, il faut garder le rêve.

Sam: La société t'a mis des barrières depuis ton enfance? Tes parents t'ont encouragée?

Sophie: Beaucoup de barrières! Grâce à mes parents, j'ai appris à parler, mais ils ne voulaient pas que j'apprenne la Langue des Signes Française, car ils voulaient que j'apprenne d'abord à parler. Plus tard, ils ont accepté que j'apprenne la LSF. J'adore cette langue, c'est ma deuxième langue.

Sam: Et pour conclure?

Sophie: J'aimerais que les barrières tombent. C'est la société qui ne s'adapte pas. Si la société nous adopte, le handicap n'existe pas.

Sam Zirah est producteur, animateur et créateur de contenus digitaux sur Youtube.

Il s'est spécialisé dans les interviews de célébrités, influenceurs et télé de divertissement. Il a 1,2 Million d'abonnés. Entre 15 et 20 Millions de vues par mois.

2ZS Production

<https://www.youtube.com/samzirah>

<https://instagram.com/samzirah/>

<https://www.facebook.com/samzirah/>

www.sophievouselaud.com

22

23



Je m'abonne à 6 millions de malentendants

Option choisie

Abonnement annuel à tarif réduit, soit 4 numéros: 15 €
Abonnement annuel plein tarif, soit 4 numéros : 28 €

Pour bénéficier de l'**abonnement à tarif réduit**, vous devez vous abonner par l'intermédiaire d'une association ou section dont l'adresse se trouve au dos de ce magazine. Elle vous indiquera le montant de l'adhésion à ajouter.

Pour l'**abonnement plein tarif**, vous pouvez envoyer votre chèque directement :

- soit à l'ordre du Bucodes SurdiFrance, à Claude VAJDA : 32, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon.
Renseignements à abonnement6MM@surdifrance.org
- soit à l'ordre de l'ARDDs, à ARDDs - boîte 82, MVAC du XX^e - 18-20, rue Ramus - 75020 Paris.
Renseignements à contact@ardds.org

Nom, prénom ou raison sociale:

Adresse:

Ville:

Code postal: [][][][][][]

Pays:

Mail:

Date de naissance: [][][][][][][][][][][]

Nom de l'association:



**SERVICE PUBLIC
GRATUIT 24H/24**



**URGENCE
114**



VISIO



TCHAT



SMS



FAX



Pour contacter
les services d'urgence :

Urgence 114

Parler et recevoir la réponse par écrit, c'est désormais possible quand vous contactez les services d'urgence sur un smartphone, une tablette ou un ordinateur.

Le 114 ?

Service public permettant aux personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler de contacter les services d'urgence. Unique et gratuit, disponible 7 jours/7, 24h/24

Pour qui ?

Personnes sourdes, malentendantes, aphasiques

Pour quoi ?

Contacteur les services d'urgence français : Samu (15), police (17), pompiers (18)

Quelle communication ?

Visio (LSF), tchat, voix / retour texte.

Comment ?

Via l'application smartphone (disponible sur iOS et Android), par sms, via un ordinateur ou une tablette, par fax

Télécharger l'application Smartphone Urgence 114

Ou sur ordinateur www.urgence114.fr

Mise en œuvre par le Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble Alpes, accessible depuis tout le territoire français, Métropole et outre-mer.

Depuis sa mise en place en 2011, le 114 était accessible par sms ou fax.

Depuis cet automne, la Conversation totale, permet la communication simultanément par visiophonie, texte en temps réel et voix.

Elle répond à la demande des personnes malentendants depuis son origine: parler pour décrire sa situation d'urgence et recevoir une réponse avec une transcription écrite en temps réel.

Renseignements : www.urgence114.fr

Les B.A.-Ba fiches

Les piles

moins bien remboursées !

Avec l'évolution des remboursements des appareils auditifs, dans le cadre de la loi santé, celui des piles a également changé depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le forfait « piles » était de 36,59 € par appareil et par an. Ce remboursement se fera à 60 % sur la base du tarif fixé par la LPP qui est de 1,50 € par plaquette, soit un remboursement de 0,90 € par plaquette.

Le nombre de plaquettes remboursées dépend du type de piles (4 types) :

- 10 : 10 plaquettes/an
- 312 : 7 plaquettes/an
- 13 : 5 plaquettes/an
- 675 : 3 plaquettes/an.

Comment expliquer cette diminution ?

À terme, tous les appareils seront rechargeables avec des batteries au Lithium-Ion.

Où trouver des piles moins chères ?

Les tarifs pratiqués par les audioprothésistes sont actuellement plus élevés mais plusieurs sites, faciles à trouver sur internet, vendent en ligne des piles à ce niveau de prix.

Comment obtenir le remboursement des piles ?

Demandez une feuille de maladie avec le montant de vos dépenses une fois par an et envoyez-la à votre caisse.

Source : JORF n°0265 du 16 novembre 2018 texte n° 7

www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/11/14/SSAS1830986A/jo/texte



Les B.A.-Ba fiches

Futur parent malentendant, se préparer à l'arrivée d'un enfant

Si l'arrivée d'un enfant est source d'angoisse pour tous les jeunes parents, pour les futurs parents sourds ou malentendants, accueillir sereinement son enfant demande de s'équiper de matériel spécifique. Angélique est malentendante et l'heureuse maman de deux enfants. Elle partage son expérience et ses conseils pour les accueillir en toute sérénité.



Émetteur cris du bébé radio
Lisa Human Technik



Lampe flash radio Lisa Human Technik



Radio-récepteur portable vibrant
Lisa Human Technik

Les questionnements

Malentendante et appareillée depuis l'âge de 18 ans, ma perte auditive est moyenne. Quand je porte mes appareils dans la journée, j'entends presque normalement. Entendre mon enfant pleurer dans la journée ne me pose pas de problème. Je me suis équipée d'un baby-phone classique. La vraie difficulté survient la nuit, quand je ne porte plus mes appareils pour dormir. Comment être prévenue lorsque mon bébé pleure? Quels équipements pour les sourds et malentendants?

Être prévenu des pleurs de bébé

Il existe des solutions développées pour les sourds et malentendants. Sur le même principe qu'un baby-phone, le dispositif spécial malentendant se compose de deux parties. La première: le récepteur est placé à côté du lit de bébé. Il capte les pleurs du bébé et transmet le signal à la seconde partie: l'émetteur. C'est cet émetteur qui fait toute la différence pour les malentendants. Et surtout la manière dont l'émetteur transmet les pleurs de bébé.

Le flash

Avec ce système, l'émetteur déclenche une lumière forte et brève, comme un flash d'appareil photo. Il émet tant que le bébé pleure. C'est ce système que j'ai utilisé. Pas d'inquiétude même si vous avez le sommeil lourd, vous serez réveillé-e, parole de bonne dormeuse. Efficace ce système nécessite toutefois un bon réglage de la sensibilité du micro. Réglée trop haute, le flash se met en route au moindre bruit et souvent pour rien. Réglée trop basse, il ne se déclenche pas assez vite. Une fois la bonne sensibilité trouvée, vous pouvez dormir tranquillement avec l'assurance d'être réveillé-e.

L'inconvénient? À chaque flash d'appareil photo, vous aurez un sursaut automatique « *han mon bébé pleure* »!

La vibration

Autre type d'alarme: la vibration. Soit sous forme de coussin relié par un câble au récepteur, soit sous forme de vibreur de poche (j'ai opté pour cette solution) glissé dans l'enveloppe de mon oreiller. Vous craignez de ne pas être réveillé? Imaginez une tondeuse se mettant en route dans votre lit, ça ne vous réveillerait pas? Je pense que si. Encore une fois, c'est très efficace.

De systèmes coûteux faiblement pris en charge

Ces systèmes coûtent plus cher que les babyphones classiques pour une bonne raison. C'est que ces systèmes peuvent se connecter à d'autres types de récepteurs. Vous pouvez être prévenu-e quand une personne sonne à la porte d'entrée, quand l'alarme incendie se déclenche, quand le réveil sonne... Il s'agit d'un investissement assez important. Pour réduire l'impact financier, vous pouvez demander des aides auprès de la MDPH de votre département. Toutefois, les aides quand elles sont accordées ne couvrent pas la totalité de l'investissement.

En conclusion: s'équiper et tester avant l'arrivée de bébé

Si je connaissais ces équipements avant même de tomber enceinte, c'est par ma grande sœur, elle-même touchée par la surdité, qui les utilisait déjà. J'ai pu commander et recevoir le matériel avant la naissance de mon premier enfant. Ainsi équipée, j'ai pu me préparer à accueillir mon bébé sereinement.

■ Angélique

NOS OREILLES *on y tient!*

C'est le slogan de la JNA « Journée nationale de l'Audition »

En 2019 la JNA focalise sur la santé:

Penses-tu que tes oreilles sont fragiles?

Aimes-tu t'endormir avec tes écouteurs sur les oreilles?

As-tu déjà eu mal aux oreilles en écoutant de la musique trop forte?

Tous les ans, elle fait de la prévention pour la fête de la musique et les festivals de l'été!

Elle donne des conseils: baisser le son du baladeur

Mais aussi: faire la pause, enlever les écouteurs, faire autre chose!

Mettre des bouchons si on va à un concert.



Au concert fais comme les musiciens, protège tes oreilles !

Ma surdité ne m'a jamais empêchée d'entreprendre, par Kim Auclair, entrepreneure, blogueuse, conférencière et auteure

Tout est possible sur le plan professionnel avec une surdité. Même dans le monde des communications.



Qui suis je ?

Je suis une Québécoise âgée de 34 ans. Ma surdité se situe entre sévère et profonde pour les deux oreilles. Mes parents ont commencé à soupçonner des problèmes par rapport à mon audition très tôt dans mon enfance, vers l'âge de

8 à 12 mois. Mon diagnostic de surdité a été confirmé à l'âge de 18 mois au Centre de l'ouïe et de la parole à Québec.

À partir de ce moment j'ai été appareillée. J'ai porté deux appareils auditifs jusqu'à l'âge de 8 ans environ pour finalement décider de n'en porter qu'un seul, à l'oreille droite. Je trouvais déjà qu'il y avait un déséquilibre à cause de ma perte d'audition plus grande à l'oreille gauche. L'appareil à mon oreille gauche ne m'apportait pas de gains supplémentaires pour mieux entendre. Je trouvais cela désagréable. J'étais vraiment plus à l'aise avec un seul appareil à l'oreille droite. Sinon, pour combler mes lacunes auditives, je fais beaucoup de lecture labiale.

Ma scolarité

Pendant toute mon enfance, ma mère m'accompagnait à mes séances de thérapie chez l'audiologiste et à mes suivis auprès de l'audioprothésiste pour mon appareillage, en plus de devoir rencontrer, au début de chaque année scolaire, les enseignants et la direction des écoles pour leur expliquer ma surdité afin que je puisse être bien intégrée en classe ordinaire avec les entendants. Autrement dit, je ne suis jamais allée dans des établissements adaptés à ma condition.

À partir de la 3^e année du primaire, ma mère m'a inscrite à une école privée. Mais, même si j'avais les notes de passage exigées pour accéder à la 6^e année, ma mère a dû convaincre la direction de cette école privée pour que je puisse reprendre ma 5^e année. Elle trouvait que mes notes étaient trop faibles et qu'elle voulait que je sois mieux outillée pour passer au secondaire. Ce n'était pas évident, étant donné que les statistiques des côtes de passage dans le secteur des écoles privées sont très importantes et comptent beaucoup pour leur image afin d'attirer une forte

clientèle. Aussi, durant toutes mes années de scolarité, j'ai eu le choix d'accéder à des services de preneurs de notes ou à des interprètes pour faciliter mes apprentissages en classe et m'aider, mais je refusais toujours ces aides. Sauf pour un appareil FM que j'ai utilisé pendant quelque temps.

Très tôt dans mon parcours, je crois que j'étais déjà déterminée et j'avais le désir d'apprendre par moi-même et, ainsi, créer mon propre chemin de vie. J'ai eu beaucoup de difficultés à l'école. Notamment parce que les professeurs n'étaient pas sensibilisés à la façon de m'accompagner et pas outillés pour me faire progresser à un rythme adapté à ma situation.

Je crois que j'étais déjà déterminée et j'avais le désir d'apprendre par moi-même et, ainsi, créer mon propre chemin de vie...

26
27

Le secondaire a été pour moi une période difficile et même jusqu'à ma première année de CÉGEP. Je me rappelle encore à cette époque que je ne parlais pas beaucoup de ma surdité, mais ça se voyait que quelque chose clochait. Je me souviens très bien que j'étais la fille à qui il était facile de lancer des remarques déplaisantes, parce que j'avais beaucoup de difficulté, à cette époque, à prendre ma place et à me défendre. J'avais aussi peur du regard des autres. Plus mon secondaire avançait, plus je me renfermais avec des pensées négatives. Ce qui me dérangeait surtout, c'est que tous ces jeunes n'avaient jamais pris le temps de me connaître vraiment.

Avant d'entrer au CÉGEP, j'ai repris mon Français à l'école des adultes. J'ai également repris mon anglais et j'ai suivi un cours d'infographie. J'ai été refusée au CÉGEP de Sainte-Foy dans ma ville en graphisme. Par contre, j'ai été admise au CÉGEP de Rivière-du-Loup pour un programme similaire.

J'ai 18 ans et je me lance!

À l'âge de 18 ans, j'ai lancé ma première entreprise sur le Web dans le monde des communications (graphisme, rédaction web, presse, etc.).

- ... Ce qui m'a poussé à me lancer en affaires est l'impression que j'avais d'un blocage lorsque je mentionnais que j'avais une surdité aux employeurs.

Aujourd'hui, je suis entrepreneure, blogueuse, conférencière, auteure et même animatrice de radio sur les ondes de CKRL 89.1. Ma surdité ne m'a pas empêché de me réaliser professionnellement. Mais, en tant qu'entrepreneure, j'ai eu aussi des défis à relever. Je n'aimais pas faire répéter mes clients et j'avais peur qu'ils ne me prennent pas au sérieux. Juste pour vous dire... je n'ai commencé à parler de ma surdité qu'en 2015. Je me limitais, d'ailleurs, à dire que j'étais malentendante ; je n'entrais pas dans les détails.

Accepter. Avancer. Aider

En 2018, suite à un épuisement professionnel et de communication, je réalise que je n'ai toujours pas accepté ma surdité. Intégrée dans le monde des entendants depuis toujours, je décide, alors, d'entreprendre une démarche d'acceptation de ma surdité qui m'amène, aussi, à faire une demande à l'Hôtel-Dieu de Québec afin d'obtenir un implant cochléaire. Parallèlement, je contacte l'IRD PQ (Institut de réadaptation en déficience physique de Québec) pour un suivi en audiologie, orthophonie et je débute une thérapie avec une psychologue en attendant la réponse d'acceptation au programme.

Durant cette période, je rencontre plusieurs personnes sourdes, malentendantes et implantées afin de m'aider à progresser sur le plan personnel. Je fais aussi, le choix de réduire mes activités avec mon entreprise, Niviti, afin de m'impliquer davantage pour la cause de la surdité avec des organismes communautaires.

Ainsi, j'accepte un mandat à l'Association des personnes avec une déficience de l'Audition (APDA). L'organisme a pour mission de favoriser l'inclusion sociale des personnes vivant avec une déficience de

l'audition en offrant des services d'aide et d'entraide, puis de défense de droits tout en sensibilisant et en conscientisant la population aux besoins de ces personnes et de leur réalité. Le mandat consiste à créer un outil visant à promouvoir les lieux accessibles et les bonnes pratiques d'accessibilité dans les lieux publics : où sortir sans limites www.ousortirsanslimites.com.



Dans la tête d'une entrepreneure, mes débuts en affaires.
Le livre de Kim Auclair www.kimaclair.ca/livre

Ce projet porteur m'a permis jusqu'à présent de mieux comprendre mes défis aux quotidiens. Grâce à un sondage que j'ai réalisé auprès de 128 personnes atteintes d'une surdité, j'ai pu y voir le manque de sensibilisation à la surdité dans les entreprises québécoises. Notamment auprès du personnel dans les établissements de santé, transports en commun, restaurants, etc.

Encore des projets!

Pour approfondir ma démarche et la mission que je me suis donnée, soit de sensibiliser la population à la surdité, j'ai décidé de démarrer trois autres projets en ce sens qui verront bientôt le jour. D'abord une application mobile, une série de télé et un livre où je parlerai de l'acceptation de ma surdité ainsi que ma réadaptation avec mon implant cochléaire qui est prévu pour le mois d'automne 2019.

Vous avez compris : rien ne m'arrête! J'ai également décidé d'accepter un poste au sein du conseil d'administration de l'Association des implantés du Québec.

Vous avez envie de me suivre dans mes différents projets? Je vous invite à aimer ma page Facebook www.facebook.com/kimaclair

■ Kim Auclair

28

29



Le guide de l'audition

Bien qu'assez ancien, puisque datant de 2006, Le guide de l'audition reste l'un des meilleurs guides actuellement disponibles pour informer et aider les personnes atteintes de déficience auditive.

Son originalité tient au fait qu'il a été conçu et écrit par un collectif regroupant une quarantaine de patients atteints de pertes auditives et une quinzaine de professionnels appartenant aux diverses branches de la médecine et de la recherche médicale. Ce caractère collectif et pluridisciplinaire peut être considéré comme un gage d'objectivité et d'indépendance. À noter que tous les droits d'auteur ont été versés à la Fondation Recherche Médicale.

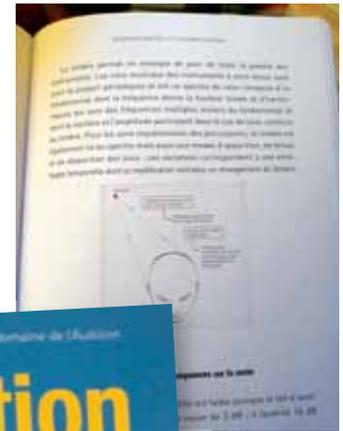
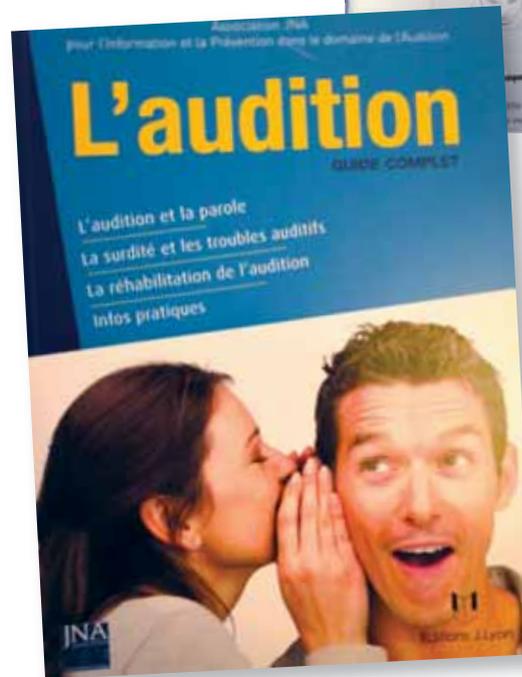
La principale qualité du guide est sa clarté. On aurait pu craindre que la grande diversité des auteurs engendre un certain désordre. Il n'en est rien. L'ouvrage est solidement construit et bien écrit. De nombreux tableaux et des dessins ingénieux en facilitent la compréhension, tels par exemple ceux qui illustrent la diffraction et le recrutement, notions généralement mal expliquées dans la plupart des autres guides. Les photos en noir et blanc sont très nettes, les gris étant bien maîtrisés.

Autre qualité remarquable: la complétude. Rien n'a été oublié: physiologie et fonctionnement de l'oreille, audiométrie, audioprothèses, conditions d'appareillage, acouphènes, presbycusis, maladie de Ménière, facteurs héréditaires, hygiène de vie, alimentation antioxydante, produits toxiques, surdités brusques et fluctuantes, appareils d'aide technique, stimulation auditive, lecture labiale, implants cochléaires...

On peut aussi apprécier la façon dont sont traitées les relations entre audioprothésiste et patient, relations cordiales mais sans concessions en ce qui concerne le devis, les essais avec liberté de refus et les obligations de maintenance.

Grâce à une liste des questions fournie en table des matières, il est facile de sélectionner les passages de son choix. Le guide peut donc se lire globalement ou de façon fractionnée.

L'ouvrage comprend deux tomes. Le premier, intitulé « Découvrir », répond à toutes les questions que se



posent les personnes qui deviennent malentendantes. Le second tome, intitulé « Agir », concerne les personnes qui sont décidées à se faire appareiller. Le tome 1 est toujours d'actualité, même si les prothèses et les implants ont évolué ces dernières années, alors que des pathologies comme les acouphènes ou le Ménière n'ont toujours pas trouvé de solutions vraiment probantes.

■ René Cottin

Voici les modalités proposées par l'auteur : Les commandes peuvent être faites jusqu'au 15 mai, auprès de marc.chauveau@netcourrier.com

Le prix du Tome 1 est de 15,50 port compris mais pour cette offre, avant le 15/05/19, le prix est de 6,50 € port compris.

Le prix du Tome 2 est de 19,50 port compris mais pour cette offre, avant le 15/05/19, le prix est de 7,50 € port compris.

Publicité



LABORATOIRE DE CORRECTION AUDITIVE
études et applications

20, rue Thérèse, angle avenue de l'Opéra - 75001 PARIS
Tél. : 01 42 96 87 70 - Fax : 01 49 26 02 25 - Courriel : opera@lcaibizaguet.fr

Les chatouilles

C'est au film *Les chatouilles* d'Andréa Bescond et Éric Métayer que notre jury national a décerné le Prix 2019 du meilleur film sous-titré : laissons les jurées qui l'ont aimé nous donner les raisons de ce choix. L'attribution de ce Prix pour la quatrième fois est également l'occasion de faire un premier bilan de cette initiative qui arrive à son terme.

C'est l'histoire d'une résilience, celle d'Odette, une jeune femme d'une trentaine d'années qui est traumatisée car elle a été violée et abusée sexuellement, régulièrement pendant son enfance, par le meilleur ami de ses parents. Elle se réfugie dans la danse, la danse de la colère, qui lui permet d'exprimer et d'extérioriser toute la rage et l'énergie qu'elle a en elle.

■ **Aline Ducasse (ARDDS)**

Les chatouilles: titre gentil et anodin pour un film dérangent et bouleversant sur le thème de la pédophilie et de ses ravages sur toute une vie. L'actrice principale Andréa Bescond (Odette) raconte sa propre enfance démolie, suite aux viols répétés par Gilbert, un ami de la famille, prédateur pédophile, bon père de famille, jamais suspecté par ses proches.

Un jour elle décide de se libérer de ce poids auprès d'une inconnue, une psychologue qui va l'accompagner dans cette démarche longue et douloureuse vers la résilience, et qui l'aidera à parler à ses parents (sa mère dans le déni total et son père effondré par la révélation) et à porter plainte. Le film alterne constamment le passé (Odette enfant soumise et secrète) sans aucun voyeurisme et le présent (Odette adulte devenue danseuse professionnelle, femme brisée, à la dérive, souvent irascible ou provocante, exprimant cette rage accumulée par une danse violente, presque une transe). Le rythme du film est un peu saccadé, comme l'état psychologique d'Odette.

On sort marqué par ce film, par ce témoignage poignant et indispensable, et par la capacité d'un adulte à amener un enfant à subir une telle situation sans rien dévoiler à son entourage, muré dans sa douleur.

■ **Isabelle Vallée & Violette Hervé Lajusticia (Oreille-et-Vie)**

Un premier bilan

J'ai déjà regretté dans ces colonnes le désintérêt de la grande majorité des sourds français pour le sous-titrage des films : en trois ans seulement, le jury est passé de plus de cinquante membres à moins de dix. C'est décevant mais suffisant, bien sûr, beaucoup d'entre eux ayant vu plus de vingt films en 2018.

Sans doute faut-il maintenant laisser d'autres initiatives se développer et les soutenir : certaines de nos associations sont en effet très actives localement et ont déjà obtenu de beaux résultats – par exemple l'ARDDS 12 dans l'Aveyron, ou Oreille-et-Vie dans le Morbihan.



Les réalisateurs eux-mêmes ne semblent pas intéressés, au risque de se priver d'un grand nombre de spectateurs : certes, Jean-Pierre Améris était venu à Cannes pour recevoir son trophée, Emmanuelle Bercot, empêchée, avait participé à une longue séance de questions-réponses avec le public, mais Albert Dupontel, Andréa Bescond et Éric Métayer n'ont même pas répondu à notre invitation ! No comment...

Prix Marius de l'audiodescription

Les déficients visuels, regroupés dans la CFPSAA¹, ont des problèmes d'accessibilité semblables aux nôtres : les films doivent être audio décrits pour qu'ils puissent les apprécier et prendre part aux échanges culturels. Une personne mal ou non-voyante est aussi une spectatrice ou un spectateur, sensible à une œuvre cinématographique. Elle voit le cinéma autrement, écoute les images pour suivre un film et, comme tout le monde, elle l'apprécie ou pas.

Soucieux, eux aussi, de faire reconnaître leurs besoins, ils ont créé un prix en 2018 pour distinguer l'audiodescription qui aura permis aux personnes mal et non-voyantes de mieux apprécier le contenu d'une œuvre. *Le Marius de la meilleure audiodescription* a ainsi été attribué aux films *Petit Paysan* en 2018 et *Pupille* en 2019. Leur démarche est cependant quelque peu différente : ce sont les films nommés par l'académie des César dans la catégorie *Meilleur film*, et eux seuls, qui sont en compétition. Mais ils semblent avoir autant de difficultés que nous à faire connaître leur initiative.

■ **Christian Guittet (ARDDS)**

¹ Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes

Devenir réalisateur, quelle aventure !

Le court-métrage « À double sens » de Joseph Zirah présenté lors du Festival international du film sur le handicap à Lyon en février 2019 a été apprécié par le jury!

Dans les différents lieux sur Lyon, tels l'amphithéâtre historique de l'Université Lumière Lyon 2, le cinéma Opéra Art et Essai et l'hôtel prestigieux Mercure Centre, du 1^{er} au 6 février, ont eu lieu les projections de films en compétition lors du 3^e édition du FIFH (Festival International du Film sur le Handicap) organisée par la fondatrice et directrice Katia Martin-Maresco, sous le haut patronage de Sophie Cluzel secrétaire chargée des personnes handicapées.

Sur 800 dossiers reçus de divers pays, 69 ont fait l'objet d'une présélection dont le court métrage « À double sens » réalisé par et de Joseph Zirah, dirigeant de PME et par ailleurs vice-président de l'association Surdi 34 et administrateur du Bucodes SurdiFrance.

À son actif, il a auparavant réalisé un reportage sur la vie de personnes porteuses d'implant cochléaire.

Ce film « À double sens » relate l'histoire d'un professeur de danse de tango argentin, malvoyant, quand soudain surgit une jeune femme sur la piste de danse...



Joseph Zirah avec Flavia Vargas (responsable programmation FIFH)

Mis en compétition, ce court-métrage a obtenu la 4^e place dans la catégorie de film fiction.

■ Joseph Zirah

30

31

Concours d'écriture

Nous avons lancé dans le précédent numéro un concours d'écriture... Et nous attendons impatiemment vos textes!



Poésies, nouvelles, haïkus, histoires vraies ou délirantes, témoignages... en matière d'écriture toute forme d'expression est bonne et suffisante pour explorer sa créativité, s'accorder un temps de réflexion, s'évader ou tout simplement s'amuser. Alors n'hésitez plus, une feuille un stylo, un clavier, c'est simple et si l'envie vous prenait d'illustrer votre prose, dessins, collages, photos... ce sera encore mieux!

Faites-nous rêver: les meilleurs textes seront publiés dans le numéro 34 de juillet 2019.

Comment participer? Téléchargez votre fiche d'inscription sur le site www.surdifrance.org puis envoyez votre texte ainsi que la fiche d'inscription à courrier-lecteurs@surdifrance.org avant le 15 juin 2019 minuit. Votre texte ne devra pas dépasser 400 mots. Le jury est composé des rédactrices en chef et d'écrivains professionnels.



Prête moi ta plume

■ La rédaction



02 ASMA
Association des Sourds et Malentendants de l'Aisne
37, rue des Chesneaux
02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 69 02 72
asma.aisne@gmail.com

12 Section ARDDS 12 Aveyron
La Galaubie Bezannes - 12340 Rodelle
section.aveyron.ardds@gmail.com

13 Surdi 13
Maison de la Vie Associative
Le Ligourès, place Romée de Villeneuve
13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 64 13 57
Fax : 09 59 44 13 57
contact.surdi13@gmail.com
www.surdi13.fr

14 Oreille et Son
Section de l'ADSM Surdi 50 pour le Calvados
La maison des associations
7, rue Neuve Bourg l'Abbé
14000 Caen - Tél. : 07 69 40 28 14
E-mail : oreille.et.son@gmail.com
Blog : <http://oreilleetsoncalvados.overblog.com/>

15 Surdi 15
Maison des associations
8, place de la Paix - 15000 Aurillac
Port. : 06 70 39 10 32
surdi15@hotmail.com
<https://surdi15.wordpress.com/> - f

22 Section ARDDS 22
« La Bande Son »
15 bis, rue des Capucins
22000 Saint-Brieuc
Tél. : 06 88 73 45 81 sms seulement
section22@ardds.org

25 Section ARDDS 25
Franche Comté
9, rue des pommiers
25400 Exincourt
Tél. : 06 33 27 42 86 sms seulement
section25@ardds.org

29 Association des Malentendants et Devenus Sourds du Finistère - Souridine
49, rue de Kerourgué
29170 Fouesnant
Tél. : 02 98 51 28 22
assosouridine@orange.fr
<http://asso-souridine.blogspot.fr> - f

29 Surdi'Iroise
Association de Sourds, Devenus Sourds et Malentendants
Mairie de Plabennec
1, rue Pierre Jestin
29860 Plabennec
Tél. : 02 98 21 33 38
www.surdiyroise.fr
contact.surdiyroise@gmail.com

30 Surdi 30
20, place Hubert Rouger
30000 Nîmes
Tél. : 04 66 84 27 15
SMS : 06 16 83 80 51
gaverous@wanadoo.fr
<http://surdi.30.pagesperso-orange.fr>

31 AMDS Midi-Pyrénées
Chez M. Ailleres Gérard
Le Communal - Route de Marignac
31430 Saint Elix Le Château
contact@amds-midi-pyrenees.asso.fr
www.amds-midi-pyrenees.asso.fr

33 Audition et Écoute 33
17, rue de Metz
B10, Les Horizons Clairs
33000 Bordeaux
secretariat.ae33@gmail.com
f - t

34 Surdi 34
Villa Georgette
257, avenue Raymond-Dugrand
34000 Montpellier
SMS : 07 87 63 49 69
contact@surdi34.fr
www.surdi34.fr - f

35 Keditu
Association des Malentendants et Devenus sourds d'Ille-et-Vilaine
Maison Des Associations
6, cours des alliés - 35000 Rennes
SMS : 06 58 71 94 60
contact@keditu.org
www.keditu.org - f

38 Section ARDDS 38 Isère
29, rue des Mûriers
38180 Seyssins
Tél. : 04 76 49 79 20
ardds38@wanadoo.fr
malentendant38.org
Antenne Drôme-Ardèche
ardds.38.26.07@free.fr

44 Section ARDDS 44 Loire - Atlantique
11, rue des aigrettes
44860 Saint-Aignan de Grand Lieu
Port. : 06 50 31 31 29
section44@ardds.org

49 Surdi 49
Maison des sourds et des malentendants
22, rue du Maine - 49100 Angers
contact@surdi49.fr
<http://surdi49.fr/>

50 ADSM Surdi 50
Les Unelles
rue Saint-Maur
50200 Coutances
Tél./Fax : 02 33 46 21 38
Port./SMS : 06 81 90 60 63
adsm.surdi50@gmail.com

Antenne Cherbourg
Maison O. de Gouge
rue Île-de-France
50100 Cherbourg Octeville
Tél. : 02 33 01 89 90-91 (Fax)
f

54 Surdi Lorraine
Espoir Lorrain des DSME
2, rue Joseph Piroux
54140 Jarville-la-Malgrange
SMS : 06 80 08 50 74
espoir.lorrain@laposte.net
www.espoir-lorraine.fr

Oreille-et-Vie,
association des MDS du Morbihan

11 P. Maison des Associations
12, rue Colbert - 56100 Lorient
Tél./Fax : 02 97 64 30 11 (Lorient)
Tél. : 02 97 42 63 20 (Vannes)
Tél. : 02 97 27 30 55 (Pontivy)
oreille-et-vie@wanadoo.fr
www.oreilleetvie.org - f

56 Section ARDDS 56 Bretagne - Vannes
106, avenue du 4-Août-1944
56000 Vannes
Tél./Fax : 02 97 42 72 17

57 Section ARDDS 57 Moselle - Bouzonville
4, avenue de la Gare - BP 25
57320 Bouzonville
Tél. : 03 87 78 23 28
ardds57@yahoo.fr

59 Association des Devenus-Sourds et Malentendants du Nord
Maison des Genêts
2, rue des Genêts
59650 Villeneuve d'Ascq
SMS : 06 74 77 93 06
Fax : 03 62 02 03 74
contact@adsm-nord.org
www.adsm-nord.org
f

61 Association des malentendants et devenus sourds de l'Orne
2 Lotissement
Les Safrières - Rabodanges
61210 Putanges-le-lac
amds.orne@gmail.com
amds-orne.e-monsite.com

62 Association Mieux s'entendre pour se comprendre
282, rue Montpencher - BP 21
62251 Henin-Beaumont Cedex
Tél. : 09 77 33 17 59
mieuxsentendre@sfr.fr
<http://assomieuxsentendre.fr/>

63 Section ARDDS 63 Puy-de-Dôme
Malentendants 63 / section ARDDS 63
16, rue Jean Mermoz
63190 Lezoux
malentendants63@gmail.com

64 Section ARDDS 64 Pyrénées
Maison des sourds
66, rue Montpensier
64000 Pau
Tél. : 05 59 05 50 46
section64@ardds.org

Antenne Côte basque
Maison pour tous :
6, rue Albert-le-Barillier
64600 Anglet
SMS : 06 78 13 52 29
section64B@ardds.org

68 Association des Malentendants et Devenus Sourds d'Alsace
63a, rue d'Illzach
68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 43 07 55
christiane.ahr@orange.fr

69 ALDSM: Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants
c/o Locaux Motiv - 10^{bis}, rue Jangot
69007 Lyon
aldsm69@gmail.com
www.aldsm.fr

72 Surdi 72
Maison des Associations
4, rue d'Arcole
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 27 93 83
surdi72@gmail.com
<http://surdi72.wifeo.com>

75 ARDDS Nationale - Siège
Maison Vie Associative et Citoyenne du XX^e
18-20, rue Ramus - 75020 Paris
contact@ardds.org
www.ardds.org

75 Section ARDDS Île-de-France
14, rue Georgette Agutte
75018 Paris
arddsidf@ardds.org
f

75 AUDIO
Île-de-France
20, rue du Château d'eau
75010 Paris
Tél. : 01 42 41 74 34
paulzyl@aol.com

75 AIFC:
Association Île-de-France des Implantés Cochléaires
Siège social :
Hôpital Rothschild
5, rue Santerre - 75012 Paris
Adresse postale
10, chemin des Côtes
28130 Saint-Martin-de-Nigelles
aifc@orange.fr
www.aifc.fr - f

76 CREE-ARDDS 76
La Maison Saint-Sever
10/12, rue Saint-Julien
76100 Rouen
cree.ardds76@hotmail.fr

78 Durd'oreille
Secrétariat :
5, avenue Général Leclerc
78160 Marly-le-Roi
SMS : 06 37 88 59 45
durdoreille7892@gmail.com
<http://perso.numericable.fr/durdo>

84 ACME - Surdi 84
3, allée du bois joli
30650 Rochefort-du-Gard
Tél. : 04 90 25 63 42/06 04 40 76 73
surdi84@gmail.com
surdi-84.webnode.fr

85 Section ARDDS 85 Vendée
Maison des Associations de Vendée
184, boulevard Aristide Briand
85000 La-Roche-sur-Yon
Tél. : 06 08 97 44 33
ardds85@orange.fr

86 APEMEDDA
Association des Personnels Exerçant un Métier dans l'Enseignement Devenus Déficiants Auditifs
12, rue du Pré-Médard
86280 St-Benoît
Tél. : 06 81 95 03 97 (secrétaire)
05 46 34 18 30 (Présidente)
apemedda@gmail.com
<http://apemedda.free.fr>

87 Section ARDDS 87 Haute-Vienne
Tél. : 06 78 32 23 33
ardds87@orange.fr
f

94 FCM 94
Fraternité Chrétienne des Malentendants du Val-de-Marne
Tél. : 01 48 89 29 89
malentendant@orange.fr
www.malentendant.org

...ne restez plus seuls!

Malentendants, devenus-sourds...

Retrouvez également
6 millions
de malentendants

SUR et